



**HAL**  
open science

## Contribution à l'écriture de la candidature au plan de paysage : l'exemple de la Cabbalr (62)

Victorine Bouquillon

► **To cite this version:**

Victorine Bouquillon. Contribution à l'écriture de la candidature au plan de paysage : l'exemple de la Cabbalr (62). Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03479689

**HAL Id: dumas-03479689**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03479689>**

Submitted on 14 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

---

# CONTRIBUTION A L'ECRITURE DE LA CANDIDATURE AU PLAN DE PAYSAGE L'EXEMPLE DE LA CABBALR (62)

DIPLOME D'INGENIEUR

MENTION PAYSAGE

SPECIALISATION TERRITOIRES  
RESSOURCES : POLITIQUES  
PUBLIQUES ET ACTEURS

2021

---

PAR : VICTORINE BOUQUILLON

APPRENTISSAGE REALISE AU SEIN DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE  
(CABBALR)



# MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

**Présenté pour l'obtention du :** diplôme d'Ingénieur

**Mention :** Paysage

**Spécialité :** Territoires Ressources : Politiques Publiques et Acteurs

## Contribution à l'écriture de la candidature au Plan de Paysage : L'exemple de la CABBALR (62)

**Par :** Victorine Bouquillon

**Année de soutenance :** 2021

**Mémoire préparé sous la direction de :** Françoise JARRIGE

**Organisme d'accueil :** La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Présenté le :** 24/09/2021

**Maître de Stage :** Rainer FLÖRKE

**Devant le Jury :** Françoise JARRIGE

Gwenolé LE VELLY

Rainer FLÖRKE

Nathalie BRET

## Résumé

### **Contribution à l'écriture de la candidature au Plan de Paysage : L'exemple de la CABBALR**

En quoi les paysages « ordinaires » doivent au même titre que les paysages « remarquables » devenir un socle de réflexion pour réussir la transition écologique ?

**Mots clés :** Paysage, Planification, Aménagement du Territoire, Energies renouvelables, Appel à Projets

Le gouvernement français tente d'endiguer le réchauffement climatique, en subventionnant des démarches de projets vertueuses pour l'environnement. L'objectif de ce mémoire est de montrer en quoi l'Appel à Projet, Plan de Paysage, publié en mars 2021 permettra par l'entrée « Paysage » d'engager une réflexion sur les économies d'énergies. Pour répondre à la problématique, la prise en compte des paysages « Ordinaires » et des paysages « Remarquables » est nécessaire afin d'engager une réflexion globale, questionnant les atouts et faiblesses du cadre de vie des habitants de la CABBALR.

Au travers de ce document vous verrez le travail de réflexion qu'ont engagé les services d'Urbanisme, d'Aménagement du Territoire et d'Environnement afin de constituer une candidature ambitieuse pour relever le défi de la transition climatique sur le territoire de la CABBALR.

---

## Abstract

### **Contribution to the writing of the Landscape Plan's application form: The example of CABBALR**

In what extent "ordinary" landscapes have to become as "noteworthy" landscapes a basis line of reflection to succeed in the ecological transition ?

**Key Words :** Landscape, Local urban masterplan, town and country planning, Renewable energy, Call for applications

The French government is trying to stem global warming granting aids to support environmental virtuous project process. The goal of this essay is to develop how the Call for application, so called Landscape Plan, published in March 2021 will allow, through the "Landscape" entry, to initiate a reflection on energy savings. To respond to the problem, it is necessary to take into account "ordinary" landscapes and "noteworthy" landscapes alike in order to initiate a global reflexion questioning the strengths and weaknesses of the environment in which inhabitants of the CABBALR live.

Through this document, you will see the reflection work that has been undertaken by different departments: urban planning, town and country planning and environment in order to constitute an ambitious application to meet the challenge of climate transition over the territory of the CABBALR.

## Remerciements

Je tiens à remercier tous mes collègues, qui m'ont permis d'acquérir de multiples compétences et ont fait de ces trois ans passés à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane un plaisir au quotidien. Je voudrais particulièrement remercier, Rainer FLÖRKE, le Directeur de l'Environnement pour sa patience, sa disponibilité, ses traits d'humour, ses précieux conseils et sa confiance qui m'ont permis de mener de manière indépendante mes missions. Je tiens également à remercier Nathalie BRET, récemment arrivée, Responsable du Service Biodiversité / Trame Verte et Bleue pour le temps qu'elle a consacré à m'accompagner sur les derniers temps de cette mission.

Je remercie également Chloé JARENO, tutrice lors de mon cursus angevin, pour ses conseils, de même que son optimisme.

Merci également à Françoise JARRIGE, tutrice montpelliéraine, qui m'a accompagnée dans la rédaction de ce mémoire.

Je tiens également à remercier l'équipe avec laquelle j'ai pu travailler autour de la candidature pour le Plan de Paysage, Franck LAINE, Directeur de l'aménagement du territoire, Sébastien FOUGNIE, Directeur de l'Urbanisme, Frédéric GRIMBERT, Chargé d'Opérations d'aménagement, Hélène DANIEL, Responsable Urbanisme et Planification, Lucie LEJEUNE, Chargée de mission climat. Merci à chacun pour le temps consacré à répondre à mes questions, mais également pour la motivation et la rigueur autour du projet qui nous ont permis de rendre dans les temps une candidature complète et je l'espère prometteuse.

J'adresse mes sincères remerciements à Alexis DRAPIER et Sophie GERIN respectivement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Hauts-de-France, qui par leurs conseils comme leurs critiques, m'ont permis de rédiger une candidature à la hauteur de notre ambition.

Je voudrais aussi remercier mes amis et collègues qui m'ont apporté leur soutien tout au long de cette mission.

Merci également à tous les collègues avec qui j'ai travaillé sur d'autres missions, qui m'ont toujours guidée et accompagnée. Ce cursus d'apprentissage me permet, aujourd'hui, d'entrer sereinement dans la vie active.

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Abstract</b> .....	<b>4</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>5</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>6</b>
<b>Avant-Propos</b> .....	<b>8</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>10</b>
<b>Sigles et acronymes</b> .....	<b>10</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>I. Paysage et Politiques Publiques</b> .....	<b>12</b>
A. Définition plurielle du paysage.....	12
1. Définition commune.....	12
2. Définition spécialiste.....	12
3. Qu'apportent toutes ces définitions ? .....	13
B. Les trois âges du paysage.....	13
1. La genèse : Le paysan et le Paysage .....	13
2. Du modèle Pittoresque.....	14
3. Au paradigme de l'Environnement .....	14
C. Evolution de la dimension paysagère dans la politique. ....	14
1. La convention de Florence .....	14
2. La politique française .....	15
<b>II. Du lancement de l'Appel à Projets, à la rédaction de la Candidature</b> .....	<b>17</b>
A. La démarche « Plan de Paysage ».....	17
1. Les enjeux et objectifs nationaux .....	17
2. L'Appel à Projets « Plan de Paysage » .....	17
3. Le volet transition énergétique .....	18
4. Le co-portage ADEME et MTES .....	18
5. Les phases constitutives du projet .....	19
B. L'impact du Plan de Paysage dans les Politiques Publiques locales.....	20
1. Atlas, Charte, Plan, quels liens ? .....	20
2. Quand le « paysage ordinaire » devient un « paysage remarqué » .....	21
C. La particularité du Bassin Minier, un paysage énergétiquement marqué ....	22
1. Assumer un héritage noir.....	22
2. ...Pour comprendre comment passer au vert.....	23
3. Une pluralité de paysages.....	24
D. Le Plan de Paysage, un moyen de relancer le PCAET .....	26

1.	La stratégie de la CABBALR .....	26
2.	Et pourquoi le PCAET ne suffit pas ? .....	28
3.	Aborder la transition énergétique par le projet de paysage .....	28
4.	La rupture entre la production et la consommation .....	29
E.	Les opportunités de la démarche Plan de Paysage pour les projets communautaires .....	30
1.	La Direction de l'Environnement .....	31
2.	La Direction de l'Aménagement du Territoire .....	31
3.	La Direction de l'Urbanisme .....	32
<b>III.</b>	<b>La rédaction de la candidature : la phase opérationnelle.....</b>	<b>33</b>
A.	Un rôle de porte-parole.....	33
1.	Comprendre l'AAP pour pouvoir l'expliquer.....	33
2.	Adapter le vocabulaire et requestionner les angles d'attaques .....	34
B.	L'appui des services déconcentrés.....	34
1.	Le rôle de la DDTM et de la DREAL.....	34
2.	Des conseils tout au long de mon travail.....	35
C.	Une mission de veille et d'ouverture.....	37
1.	Veille sur les sujets d'actualité .....	37
2.	Partenariats.....	37
3.	L'Appel à Projets de Recherche TEES.....	38
D.	L'écriture de la candidature .....	38
1.	La rigueur de la réponse attendue .....	38
2.	La technique d'écriture .....	39
3.	La concertation un enjeu primordial .....	39
E.	Et ensuite .....	40
1.	Réalisation d'un cahier des charges .....	40
2.	Comment évaluer la démarche, les indicateurs de paysage .....	41
3.	Une possibilité d'embauche ? .....	41
<b>IV.</b>	<b>Discussion critique sur la démarche.....</b>	<b>42</b>
A.	Limite rencontrée dans le cadre de cette mission.....	42
B.	Auto-Evaluation sur le déroulement de ma mission.....	43
	<b>Conclusion .....</b>	<b>44</b>
	<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>45</b>
	<b>Tableaux et figures .....</b>	<b>46</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>47</b>
	<b>Résumé.....</b>	<b>58</b>



# Avant-Propos

*Ce qu'on appelle la chance, c'est la faculté de s'adapter instantanément à l'imprévu.  
Alfred CAPUS*

Le travail réalisé ne devait pas prendre la forme d'un mémoire.

La mission de fin d'étude prévue dans le cadre de mon contrat d'apprentissage a évolué fin juin. Il était initialement prévu l'écriture d'un mémoire sur la thématique de l'évolution des pratiques d'entretien des cimetières communaux, en accompagnant les communes de l'EPCI vers une gestion différenciée de leurs espaces. Cependant, compte-tenu des délais contraints, les notes transmises au bureau du Président de la Communauté d'Agglomération n'ont jamais trouvé de réponse dans les temps inhérents au projet. De ce fait, les outils opérationnels devant permettre d'avancer mon travail, tels que le formulaire et les outils de communication, n'ont pas pu être créés avant l'été.

De cet imprévu, a alors pu être valorisé ce travail...

J'ai présenté un argumentaire démontrant la difficulté à parvenir à une fin opérationnelle de ma mission de fin d'étude. Il a été décidé collégalement entre Rainer FLÖRKE, mon maître d'apprentissage, Nathalie BRET la responsable Biodiversité / Trame verte et bleue ainsi que Françoise JARRIGE ma tutrice, qu'il serait plus judicieux de changer la thématique de ce mémoire.

J'ai alors suggéré de présenter le travail réalisé au sein de la direction de l'Environnement avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais pour développer à titre expérimental un zonage des projets éoliens et le cadre de leur développement au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, accompagné par le Paysagiste conseil de la DDTM62 directeur de la chaire « Paysage et Energie » de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

Ce présent document a ainsi pour vocation de présenter le travail réalisé pour la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) relatif à la candidature à l'Appel à Projets « Plan de Paysage » proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et des Solidarités et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. La candidature que j'ai pu établir trouvera sa réponse courant Octobre, lors du passage devant jury.

La structure dans laquelle j'évolue depuis Septembre 2018 est organisée en cinq Directions, placées sous l'autorité du Directeur Général des Services. Les agents de la collectivité travaillent au quotidien avec les élus afin de mettre en œuvre les services et politiques publiques décidés par l'Agglomération. La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay compte 152 délégués élus au suffrage universel tous les six ans, lors des élections municipales. Chaque commune est représentée au prorata de son nombre d'habitants. Les services administratifs sont rassemblés à l'Hôtel Communautaire de Béthune. La Communauté d'Agglomération possède également des antennes dispersées sur le territoire à Bruay-La-Buissière, Lillers, Isbergues et Nœux-Les-Mines. Elles accueillent du public et hébergent certains services.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay exerce de plein droit, en lieu et place de ses 100 communes membres, des compétences classées en trois catégories : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles, et les compétences facultatives. Ces dernières permettant de conduire des actions relevant de l'intérêt communautaire.

Au cours de ces trois années d'apprentissage, j'ai eu l'opportunité de travailler sur de multiples sujets : Conception d'espaces détenus par l'EPCI : Piscine, Maison de la Nature, Maillon de la trame Verte : Terril. J'ai également pu évoluer au sein de différents services : l'Hydraulique, le Patrimoine, l'Aménagement du territoire.

Malheureusement la crise du COVID-19 frappant en 2020, mon projet de stage à l'étranger a dû être annulé. Durant les deux mois de stage, j'avais prévu de travailler aux Etats-Unis dans une Ferme Urbaine de Detroit, berceau de ce système alternatif et innovant. Ce projet de stage devait se lier à un projet communautaire : la rénovation d'une friche minière urbaine, la Fosse 1 de Nœux-les-Mines. En dépit de cette crise, mes missions au sein de la CABBALR n'ont jamais cessé d'affluer. J'ai donc malgré tout pu gagner en compétences et en autonomie. Et pour cela je remercie encore une fois tous mes collègues qui me permettent d'entrer sereinement dans la vie active.

# Glossaire

**Paysage ordinaire ou Paysage du quotidien**, se définissent par leur opposition au Paysage remarquable

**Paysage remarquable**, se définit par sa capacité à attirer l'attention, il est notamment vanté pour le tourisme. Ce sont ces paysages auxquels la population a de manière implicite, non intentionnelle, attribué une valeur.

---

## Sigles et acronymes

<b>AAP :</b>	Appel à Projets
<b>ADEME :</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>CABBALR :</b>	Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
<b>COTTRI :</b>	Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle
<b>CRTE :</b>	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
<b>CTE :</b>	Contrat de Transition Ecologique
<b>DDTM :</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>DREAL :</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>ENSP :</b>	Ecole Nationale Supérieure de Paysage
<b>EPCI :</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
<b>MTES :</b>	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
<b>NIMBY:</b>	Not In My BackYard
<b>PCAET :</b>	Plan Climat Air Energie Territorial
<b>PLUi :</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>PMA :</b>	Pôle Métropolitain de l'Artois

## Introduction

Souvent passé au second plan des thématiques d'aménagement du territoire, le paysage présente pourtant des dimensions qui permettraient de répondre aux enjeux de transition écologique. Le paysage est une thématique qui nous concerne tous, des Grands Paysages au paysage du quotidien, professionnels comme citoyens sont tous les jours concernés par ce sujet. La problématique du dérèglement climatique engendre une modification rapide des paysages : fonte des glaces, évolution des essences adaptées, montée des eaux, évolution des pratiques agricoles... Le paysage par le ressenti de bien commun permet de rassembler les acteurs publics. Le dépassement de l'objectif esthétique de contemplation vers une définition d'un paysage vivant et évolutif considérant l'humain et particulièrement son impact en variable permet d'imaginer des milieux plus sobres, décarbonés et résilients.

La candidature de la CABBALR à l'Appel à Projets « Plan de Paysage », va permettre de questionner **en quoi les paysages « ordinaires » doivent au même titre que les paysages « remarquables » devenir un socle de réflexion pour réussir la transition écologique ?**

Dans une première partie seront posés le cadre théorique de la définition du paysage et des politiques associées. Dans une seconde partie sera présentée la démarche Plan de Paysage proposée par le Ministère de la Transition écologique et des Solidarités. Puis sera détaillée la démarche de projet mise en place pour constituer la candidature de la CABBALR. Enfin sera réalisé un retour critique sur la mission s'étant déroulé au sein de l'EPCI.

Le territoire de la CABBALR, par sa large superficie, est composé d'une multitude de qualités paysagères, parfois uniques en France. La mise en valeur et la prise en compte de ces paysages dans les décisions, permettra aux élus d'imaginer un paysage souhaité préférentiellement à un paysage subi au gré des projets d'aménagement.

# I. Paysage et Politiques Publiques

## A. Définition plurielle du paysage

### 1. Définition commune

Pour débiter ce mémoire, de la même façon qu'a débuté cette mission, il semblait pertinent de revenir sur la pluralité des définitions existantes du paysage. Lorsque l'on ouvre le dictionnaire, on peut se rendre compte que l'entrée : « *Paysage* » possède 5 sens<sup>1</sup> (LAROUSSE, S.D.) :

- 1) « Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle ;
- 2) Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné ;
- 3) Aspect d'ensemble que présente une situation ;
- 4) Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain ;
- 5) Un des types (intermédiaire) de format des châssis pour tableaux. »

Aujourd'hui, grâce à la scientification du domaine, la prise de conscience que le Paysage ne se limite plus à la contemplation, à la maîtrise visuelle mais s'apparente à un système complexe entretenant des relations avec diverses problématiques est établie.

### 2. Définition spécialiste

Selon les ouvrages d'Augustin Berque, renommé pour ses recherches sur la prise en compte de l'historicité du concept de paysage. Le terme serait apparu au XVIII<sup>ème</sup> siècle en Europe. On peut considérer que ce terme provient du courant artistique Renaissance. D'un point de vue spécialiste, le géographe Paul Claval distingue 5 définitions du terme « *Paysage* »<sup>2</sup> (ALLEMAND, 2021)

- 1) « La perspective du voyageur et de l'observateur : le paysage se confond avec l'ensemble de ce que le regard découvre à la surface de la Terre. En termes plus savants, on peut dire que le paysage correspond à la surface de contact entre l'atmosphère d'une part, et la lithosphère et l'hydrosphère de l'autre. C'est de cette perspective que sont dérivées les autres.
- 2) La perspective du naturaliste devenu progressivement écologiste : le paysage se confond pour lui avec la pellicule qui, au contact de l'atmosphère de la lithosphère et l'hydrosphère, abrite la biosphère. L'écologie a appris à voir dans cette

---

<sup>1</sup> Larousse Paysage. Dans Dictionnaire en Ligne. Consulté le 5 juillet 2021 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827>

<sup>2</sup> ALLEMAND Sylvain. 2021. PAYSAGES et ENERGIES Une mise en perspective historique, Paris : Edition HEMANN, 353p.

pellicule une mosaïque d'unités élémentaires : les pyramides écologiques, qui lient le sol, les plantes et les animaux dans des cycles de transformation et dissipation de l'énergie solaire captée par les plantes, et de circulation de la matière.

- 3) La perspective du géographe humain ou de l'aménageur classique : le paysage est, pour eux, la portion de la terre qui a été occupée et mise en valeur pour assurer la production de ce qui est nécessaire à la vie des Hommes et à leur reproduction.
- 4) La perspective de l'artiste, qui envisage le paysage comme un objet de délectation esthétique.
- 5) La cinquième perspective est celle du paysagiste concepteur, qui envisage le paysage comme un projet afin d'accompagner son irrépressible évolution de façon voulue, maîtrisée et partagée. Il prend en compte les dimensions productives et esthétiques déjà intégrées dans l'aménagement en ajoutant une nouvelle : celle du développement durable, promue depuis la seconde moitié des années 80. »

### 3. Qu'apportent toutes ces définitions ?

La prise en compte du large spectre que peut être le paysage pour chacun, permet d'avoir une réflexion plus englobante. Se détacher de l'aspect aménagiste inculqué par la fonction et les missions habituelles qui lui incombent, permet de constater que le paysage peut répondre à de multiples enjeux : la question des écosystèmes (2), du tourisme (1, 4), de la production : agricole, énergétique, industrielle... (3), et du cadre de vie (5). Ces définitions démontrent que chaque acteur du territoire peut trouver un intérêt à s'intégrer dans une réflexion paysagiste. Ainsi la démarche peut être bénéfique pour une multitude de projets. La prise de connaissance de ces différentes définitions permet de replacer le Paysage au centre. Ainsi comme il est attendu dans la démarche Plan de Paysage les différentes thématiques ne seront pas traitées pour elles-mêmes, par exemple : l'installation éolienne uniquement pour un prisme énergétique, mais bien au travers du Paysage et de toutes les définitions qu'il incombe.

## B. Les trois âges du paysage

### 1. La genèse : Le paysan et le Paysage



II. Figure : Photographies aériennes comparées  
Source Géobretagne

D'une nature primitive, la subsistance quotidienne va engendrer une spécification des paysages, modifiés par l'activité humaine déterminée par la nature du sol. Ainsi, au gré des progrès techniques et des mouvements humains des éléments, vont se dessiner : bocage, vignoble, verger... Le pragmatisme agricole est la résultante des paysages actuels.



## 2. Du modèle Pittoresque

Véritable rupture avec le premier âge, le paysage va devenir élitiste à deux points de vue : celui qui le veut - l'aristocrate, et celui qui le fait - l'artiste. Ce paysage idéalisé, pictural, remonte à la renaissance et provient de Flandres et d'Italie. Le paysage va s'artificialiser et se théoriser grâce notamment à la compréhension de la perspective. Ce paysage que l'on souhaite maîtriser, marquer d'une empreinte humaine forte est en corrélation avec le pouvoir en place. De surcroît, ce clivage entre paysage « noble » pour être représenté et les « autres » va entraîner des dégradations fortes dans les paysages sans intérêt pictural.



III. Figure : Huile sur Toile, Paysage fluvial avec batelier et pêcheurs, Le Dominiquin

## 3. Au paradigme de l'Environnement



IV. Figure : Photographie d'une manifestation contre des éoliennes à Langres – Source France 3

Le paysage est aujourd'hui l'objet de théories. L'aspect fonctionnel de l'espace a une grande importance au point de générer des conflits. Considéré comme un bien commun, la société se donne le droit de donner son avis sur le paysage ; le nombre d'associations de défense montre bien cette dynamique. Le paysage n'est plus une représentation picturale d'un extérieur rêvé, il est la représentation d'une culture, d'une mémoire : d'une valeur collective ou individuelle. Le paysage confère un sentiment d'appartenance.

## C. Evolution de la dimension paysagère dans la politique.

Le Paysage a fait une apparition tardive et non encore franche dans la politique. Pour cela ce paragraphe s'attache à l'évolution de la prise en compte du paysage en politique aussi bien au niveau européen que national.

### 1. La convention de Florence

La politique du paysage s'appuie sur le texte fondateur de la Convention Européenne du paysage signée le 20 octobre 2000. Son 20<sup>ème</sup> anniversaire, célébré en octobre dernier, a été l'occasion de rappeler la nécessité d'intégrer systématiquement la dimension paysagère dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur la qualité du paysage.

Selon la Convention Européenne du Paysage, « **le Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et**

**de leurs interrelations.** »<sup>3</sup> (CONSEIL DE L'EUROPE, 2006) La Convention Européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine.

La prise en compte de la convention dans la politique française a permis de définir les principes suivants :

- 1) « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;
- 2) « Objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;
- 3) « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;
- 4) « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
- 5) « Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

La Convention Européenne a permis une définition inclusive en prenant en compte l'ensemble des paysages : les paysages remarquables, du quotidien et dégradés.

## 2. La politique française

L'intérêt suscité par les paysages exceptionnels dans les classes sociales les plus aisées (artistes, gens de lettres...), va inspirer l'institution de la loi de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique. Suivra la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites à caractère pittoresque, historique, artistique, légendaire et scientifique, toujours en vigueur aujourd'hui. Cette législation a pour objectif de protéger les sites et monuments naturels « dont la conservation ou la préservation présente [...] un intérêt général »<sup>4</sup> (CODE DE L'ENVIRONNEMENT, S.D.). Si au début du XX<sup>ème</sup> siècle les éléments classés étaient plutôt ponctuels, aujourd'hui de grands ensembles cohérents figurent classés au titre de cette loi.

---

<sup>3</sup> Council of Europe. *Décret no 2006-1643 du 20 décembre 2006 portant publication de la convention européenne du paysage, signée à Florence le 20 octobre 2000*, JORF n° 0296 du 22 décembre 2006,

<sup>4</sup> Code de l'Environnement. Article R341-1 à R341-31. *Chapitre Ier : Sites inscrits et classés*. Version en vigueur au 6 Juillet 2021



Il faudra attendre les années 1990, avec la loi du 8 janvier 1993 relative au paysage, pour apercevoir un changement de paradigme et considérer tout espace rural ou urbain comme paysage. Cette vision plus inclusive est notamment la résultante des grands changements provoqués par les opérations de remembrements des années 1940. Ainsi, la loi paysage est avant tout une loi d'aménagement permettant de limiter et de concerter davantage, avant la mise en place de nouveaux aménagements. La loi paysage est néanmoins limitée, car elle ne propose pas de définition du terme « *Paysage* ».

En France, il n'a pas été formalisé de droit du paysage, les juristes considèrent les enjeux du paysage intégrés au droit de l'Environnement et de l'Urbanisme. Le lien entre ces textes constitutionnels est complexe. Ce manque de cohérence crée souvent une déconsidération environnementale des paysages ordinaires en faveur d'outils de protection forts pour les paysages remarquables.

Les paysages remarquables comme ceux qui forment le cadre de vie de la plupart des Français sont l'objet de textes juridiques répartis dans les codes de l'environnement, de l'urbanisme, rural et forestier ... Cette richesse législative suppose une meilleure cohérence des politiques publiques. En effet, si les politiques sectorielles sont diverses, le territoire où elles se réalisent concrètement est unique ; elles infléchissent un même paysage. Etant donné que l'évolution des paysages est sous la dépendance, pour l'essentiel, des politiques publiques, la qualité des paysages est le reflet de la qualité de ces politiques. De ce point de vue, le paysage n'est pas, sauf exception, l'objet d'une politique sectorielle, mais une préoccupation de qualité du territoire inscrite dans les politiques sectorielles.<sup>5</sup> (MEDD, 2005)

Le paysage a dans la loi française ce rôle de maillon au cœur de différentes problématiques : l'urbanisme, l'agriculture, les énergies... Le paysage semble donc s'utiliser comme un outil de médiation, mais aussi de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles.

Comme le démontraient les différentes définitions du Paysage et leur évolution à travers les âges, ainsi que l'évolution du domaine en politique, le paysage est un trait d'union entre divers domaines et professions. Cependant l'attachement à un caractère esthétique engendre une banalisation de certains paysages, et une non prise en compte de certains secteurs dans les réflexions aménagistes. Ce rapport souhaite donc démontrer que l'Appel à Projet Plan de Paysage pourrait être une réponse à l'amélioration des politiques de paysages et l'ouverture à la prise en considération des paysages du quotidien.

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. *La politique du ministère de l'écologie et du développement durable entre culture partagée et cohérence territoriale*. France ministère de l'Écologie et du développement durable, 2005.

## II. Du lancement de l'Appel à Projets, à la rédaction de la Candidature

### A. La démarche « Plan de Paysage »

#### 1. Les enjeux et objectifs nationaux

Lors du dernier mois de préparation à la candidature, une attention particulière a été portée sur les sujets évoqués dans la Presse par le MTES. Étaient étudiés : le recyclage des friches, l'éolien terrestre, le développement des voies cyclables, la décarbonisation des transports, la recherche d'éco-matériaux pour le logement, des sujets divers mais porteurs d'un véritable enjeu.<sup>6</sup>

Les objectifs nationaux pour les paysages français sont d'empêcher une évolution subie, et de tendre vers une évolution réfléchie et concertée avec les citoyens. La définition d'objectifs paysagers au sein de la démarche « Plan de Paysage » constitue une orientation stratégique et spatialisée que l'EPCI se fixe en matière de protection, de gestion et d'aménagement de ses paysages.

L'enjeu majeur du Plan de Paysage est de répondre aux besoins de qualité du cadre de vie que demandent les citoyens pour s'épanouir dans la société, c'est également un outil permettant la valorisation de l'attractivité territoriale.<sup>7</sup> (BROSSEAU, 2017)

#### 2. L'Appel à Projets « Plan de Paysage »

L'Appel à Projets « Plan de Paysage » a été publié le 15 mars 2021. Outil fort de la politique paysagère française, c'est une démarche volontariste. L'échelon intercommunal prend ici toute sa pertinence et permet de questionner les atouts du territoire. La démarche permet d'identifier l'originalité paysagère du cadre de vie du périmètre engagé. Elle permet de développer une politique cohérente liant de nombreuses disciplines : Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Développement des Energies renouvelables et de récupération... Le prisme du paysage permet de mobiliser une multitude d'acteurs et la population, car c'est une thématique porteuse de sens.

L'Appel à Projets Plan de Paysage a pour objectif d'inciter les collectivités à élaborer leur projet de territoire autour de la démarche.

Les territoires qui seront lauréats de l'Appel à Projets pourront intégrer le Club Plan de Paysage. Ce groupe a été créé afin de mettre en place une dynamique de réseau. Il permet le partage d'expériences et l'intelligence collective. Il est également une vitrine valorisant les démarches locales au travers de publications, de journées d'échanges et d'un séminaire annuel.

---

<sup>6</sup> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, *Presse*. Disponible sur Internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse> [Consulté le 16/08/2021]

<sup>7</sup> BROSSEAU O., 2017. *LE PLAN DE PAYSAGE AGIR POUR LE CADRE DE VIE*. Ministère de la Transition Ecologique, 13p.

### 3. Le volet transition énergétique

L'édition 2021 de l'Appel à Projets Plan de Paysage comprend deux volets : l'un généraliste, et l'autre consacré aux objectifs de transition énergétique. Le volet de transition énergétique comporte 3 axes de travail :

- 1) Le développement éolien
- 2) Le développement d'autres énergies renouvelables
- 3) Les économies d'énergies

La proposition de ces pistes de travail met bien en avant le lien entre paysage et énergie. Aujourd'hui le lien le plus prégnant est la résistance des habitants à l'installation d'infrastructures de production énergétique.

Le gouvernement a choisi d'amender l'outil Plan de Paysage d'options énergétiques afin de favoriser l'acceptabilité des projets pour la transition énergétique. En effet, malgré la simplification des oppositions par le concept de NIMBY, le professeur Maarten WOLSINK, prouve à la suite d'enquêtes que la valeur esthétique des éoliennes et l'intrusion visuelle qu'elles représentent, est le caractère le plus prédictif d'une opposition sociétale<sup>8</sup>. (WOLSINK, 2000) Or, pour éviter ce schéma d'opposition, utiliser un outil permettant la concertation des riverains semble une réponse évidente. Mais plus que cela, l'outil Plan de Paysage permet de ne pas isoler l'item de production énergétique. Il permet par ce prisme du paysage, élément systémique, d'analyser à partir de différentes compétences les impacts positifs comme négatifs des installations.

### 4. Le co-portage ADEME et MTES

Comme évoqué dans la partie précédente, l'AAP se décompose en deux volets. Le MTES subventionne le volet généraliste tandis que le volet énergétique est subventionné par l'ADEME.

Les compétences principales du MTES sont l'écologie, la transition énergétique et la protection de la biodiversité. Alors pourquoi un portage du volet énergie par l'ADEME ?

L'ADEME, agence sous tutelle du MTES, intervient dans cinq domaines : les déchets, les sols pollués et friches, l'énergie et le climat, l'air et le bruit ainsi que certaines actions transversales pour le développement des systèmes durables. Malgré l'absence du « Paysage » dans ses compétences l'ADEME en vient à traiter ces enjeux. C'est pour donner suite au travail rendu auprès de M. LECORNU, secrétaire d'Etat du MTES en janvier 2018 que l'ADEME s'est vue déléguer la prise en considération du paysage notamment dû à l'importance du sujet dans le développement éolien. Cette entrée paysagiste vient alors conforter son rôle de

---

<sup>8</sup> WOLSINK, Maarten, 2000. Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. Renewable Energy. Septembre 2000. Vol. 21, n° 1, pp. 49-64. DOI 10.1016/S0960-1481(99)00130-5.

facilitateur de la transition écologique, par une prise en considération de l'acceptabilité sociale. En 2018, l'ADEME a rejoint la Chaire Paysage Energie de l'ENSP, inaugurée par Ségolène Royal en 2015, lorsqu'elle était ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, cette chaire d'entreprise développe des projets de recherches, de formations, d'ateliers... Dans un contexte d'innovation, l'ADEME acteur-clé de la transition énergétique a décidé de rejoindre la Chaire afin de développer de nouvelles expérimentations et de renforcer les complémentarités entre recherche et action.

## 5. Les phases constitutives du projet

Si la candidature de la CABBALR est retenue, la démarche Plan de Paysage repose sur trois phases.

### 1) Le diagnostic

Le diagnostic est une étape longue, qui permet de caractériser les paysages et les dynamiques du territoire. Le diagnostic pourra s'enrichir de documents déjà produit par la CABBALR dans le cadre de son PCAET, de ses inventaires de sites, des documents d'urbanisme dont elle a déjà possession. Le travail de recherche de sources documentaires sera la première étape. Le positionnement d'un regard neuf sur le territoire sera une plus-value dans cette étape. Cette étape sera le moment de redonner conscience aux élus et décideurs publics des atouts du territoire.

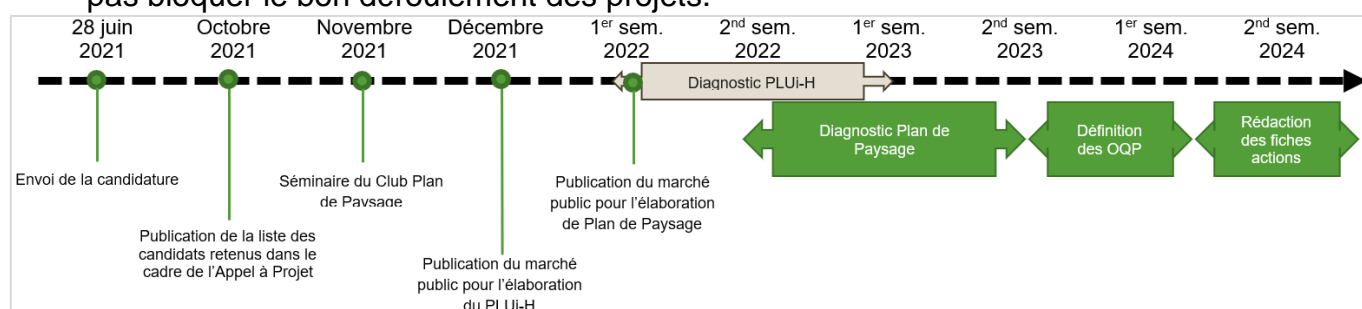
### 2) La concertation

La concertation permettra de co-construire avec les acteurs économiques et les citoyens les objectifs du projet. Cette transition doit se faire pour tous afin qu'elle réussisse. Une concertation ambitieuse aura pour objectifs d'intégrer le citoyen dans les décisions. Les projets privés ayant eux aussi des impacts sur le Grand Paysage, il est primordial de réussir cet exercice d'intégration.

### 3) La rédaction de fiches actions

Le Plan de Paysage ayant une vocation opérationnelle, les fiches actions représentent la traduction opérationnelle des objectifs exprimés dans la phase précédente. L'objectif de cette phase est de faire ressortir des actions opérationnelles rapidement afin de démontrer l'opérationnalité de la démarche et de continuer à lui insuffler du dynamisme. Cette dynamique devrait engendrer d'autres actions, et donc créer une boucle positive.

Ainsi, La démarche Plan de Paysage est une démarche à appréhender sur le long terme, qui nécessite une animation constante afin qu'elle ne tombe pas dans l'oubli et quelle ne génère pas un énième document non créateur d'une véritable dynamique territoriale. La CABBALR est engagée dans de multiple projets, ainsi une recherche de cohérence dans la planification du Plan de Paysage a été recherchée afin de ne pas bloquer le bon déroulement des projets.



## B. L'impact du Plan de Paysage dans les Politiques Publiques locales

De nombreux documents traduisent la connaissance sur les paysages français. Entre 1995 et 2000, chartes, atlas, directives ou contrats se sont démultipliés, permettant d'inscrire dans les documents publics les mutations et orientations paysagères.

Toutefois, la mention du terme « *Paysage* » est assez rare. Cette notion se fonde dans les politiques en faveur de la biodiversité ou de la transition énergétique. Le paysage se dilue dans les outils de planification territoriale comme le SCoT, le PLU, l'Agenda 21, le PCAET...

Par la thématique énergétique, le paysage devient à la fois outil et objet de projet.

L'impact créé par les options de transition énergétique va notamment se révéler intéressant dans la planification d'implantation de projets. L'objectif de la démarche sera de traduire les enjeux locaux et d'adapter les projets à ces spécifications.

### 1. Atlas, Charte, Plan, quels liens ?

L'Atlas de paysages est un document standardisé initié par la convention de Florence. L'objectif de ce document coordonné par les DREAL est d'identifier et qualifier les paysages selon une étude scientifique et objective. Les Atlas sont composés d'une définition des unités paysagères, des représentations culturelles et des dynamiques et enjeux de la région étudiée. L'Atlas de paysage constitue le premier document d'appui pour entamer un diagnostic paysager.

La charte paysagère est un contrat signé entre plusieurs acteurs. Charte et plan sont tous les deux des documents réalisés au volontariat des collectivités. Quant à la charte, elle permet simplement de contractualiser un accord vers des orientations paysagères souhaitées alors que le Plan de Paysage va plus loin en produisant une « Feuille de route ».

On peut souligner le fait que le Plan de Paysage peut devenir Charte de Paysage si les objectifs sont signés entre acteurs. On peut alors imaginer la signature d'une charte avec les agriculteurs cultivant les pieds de terril afin de garder le caractère remarquable des plaines agricoles présentant des qualités d'ouverture tout à fait déterminantes pour la perception des terrils et autres éléments miniers à valeur de repère. Cette conservation des parvis agricoles est l'un des objectifs de la Mission Bassin Minier afin de mettre en valeur le paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les plaines agricoles tiennent très souvent lieu de « parvis » ou « d'esplanade », dégagant à distance de larges vues sur les silhouettes de terrils et mettant en valeur la relation entre les reliefs artificiels des terrils et le socle naturel qui les porte. Plus généralement, c'est grâce aux étendues des plaines

agricoles accompagnant les repères miniers que ceux-ci sont visibles en de si nombreux lieux du Bassin Minier.<sup>9</sup> (APOURCEAU-POLY, BERTRAM, 2016)



V. Figure : Spectaculaire effet d'« esplanade agricole » en avant des Terrils 2 et 3 à Ruitz et Maisnil – lez – Ruitz (62) par l'Atelier de l'Isthme et URBICAND

2. Quand le « paysage ordinaire » devient un « paysage remarqué »<sup>10</sup> (LELLI, PARADIS-MAINDIVE, 2000)

Dans une tradition de protection des monuments et sites « remarquables » l'Etat n'a pas encore insufflé une véritable politique paysagère des paysages « ordinaires ». Pourtant la prise en compte des territoires du quotidien et de leurs paysages constitue aujourd'hui un enjeu majeur en matière d'identité territoriale, de cadre et de qualité de vie. Si la loi paysage aurait dû apporter des réponses, elle a juste amplifié le caractère protecteur de l'Etat et a donc par défaut désigné des territoires sans qualité apparente ne nécessitant pas d'interventions spécifiques. Si les paysages remarquables sont assimilés à des paysages contemplatifs à conserver telle une œuvre d'art, les paysages ordinaires sont soumis aux fluctuations du temps et des aménagements. Les aménagements se succèdent, se superposent de façon plus ou moins anarchique. Si la valeur et l'analyse des paysages remarquables est assez évidente, la qualification des paysages ordinaires est beaucoup plus complexe. Une analyse multicritère prenant en compte les données naturalistes mais également les représentations des acteurs locaux est nécessaire. Cette démarche doit prendre en compte diverses disciplines humaines comme la sociologie, l'histoire... Après cette qualification, une concertation sur les perspectives possibles pour cet espace avec les acteurs locaux permettra d'identifier et sensibiliser à ce paysage. Le projet d'aménagement de l'espace va entraîner une socialisation et une conscientisation de cet espace, un caractère sensible peut donc s'affirmer vis-à-vis de cet espace qualifié d'ordinaire, n'étant cependant pas dénué d'enjeux. En effet les Paysages « ordinaires » représentent la majorité du cadre de vie des citoyens. Si au nom de la législation, ils ne représentent que peu d'enjeux, aux yeux des riverains, ils sont des lieux de vie quotidiens, des lieux d'épanouissement. Ainsi la caractérisation et la valorisation de ces paysages « ordinaires » dans la démarche Plan de Paysage est nécessaire. Car ils sont prépondérants sur le territoire de la CABBALR, et représentent donc un enjeu pour maintenir la qualité du cadre de vie et améliorer l'attractivité territoriale.

---

<sup>9</sup> APOURCEAU-POLY Cathy, BERTRAM Catherine (Directrices de la publication), Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais, Septembre 2016, *Les cahiers techniques de la Mission Bassin Minier : Les paysages du Bassin minier Nord – Pas de Calais : Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, 72p.

<sup>10</sup> LELLI Laurent, PARADIS-MAINDIVE Sylvie, 2000, Quand le « paysage ordinaire » devient un « paysage remarqué », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, n°7, p27-34.



## C. La particularité du Bassin Minier, un paysage énergétiquement marqué

L'habitat industriel dit 1930, est le modèle prédominant dans le paysage du Bassin Minier. Il est composé de corons, maisons de briques en bandes construites à l'économie pour les ouvriers au début du siècle dernier. La plupart des habitants sont attachés à ce patrimoine unique en France : ces maisons font partie de leur identité et pour certains de leur héritage.

Prospère de longues années grâce aux exploitations charbonnières, le Bassin Minier a fini par périlcliter en raison d'une consommation et d'une voracité toujours plus grandes en énergies fossiles, et l'exploitation du charbon n'étant plus suffisamment concurrentielle face aux exploitations étrangères.

Le territoire s'est construit grâce à l'énergie fossile. Poursuivre son développement et son histoire grâce aux énergies renouvelables trouve une résonance particulière et donne beaucoup de sens au projet.



VI. Figure : Vue aérienne d'un paysage archétypal du Bassin Minier : Fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle

### 1. Assumer un héritage noir...

Le paysage avant l'industrie minière est composé de collines, de marécages, d'étangs, de forêts et de zones humides. L'agriculture est prospère, les terres sont nourricières et diversifiées. Le paysage est rural, composé d'un chapelet de petites villes. Puis en 1720 à Fresnes-sur-Escaut, considéré comme le berceau du Bassin Minier, est mise à jour la première veine de houille. Puis en 1743 est découverte une veine plus qualitative, la création de la compagnie des mines d'Anzin entraîne l'accélération de l'exploitation. Cependant ces prémisses n'ont que très peu d'effets sur le paysage. En effet, les déchets liés à l'extraction sont laissés au fond des veines et les puits sont rapidement comblés.

Puis l'innovation industrielle va tout « chambouler ». Vers 1820-1830 les machines à vapeur d'extraction se généralisent et les conséquences sont immédiates. Les exploitations peuvent perdurer. Apparaissent donc les carreaux de mines vastes et construits en dur. C'est également l'apparition du chemin de fer, qui permet d'expédier le minerai sur tout le territoire. C'est ainsi qu'on voit apparaître les « cavaliers » (Les cavaliers sont les anciennes voies ferrées qui reliaient les puits de mine entre eux,

aujourd'hui ce réseau constitue une grande partie de la Trame Verte du Bassin Minier). Cette industrie florissante a besoin d'une main d'œuvre nombreuse. C'est ainsi que les corons sont créés, puis dès les années 1900 les cités-jardins.

La Première Guerre Mondiale fera des ravages, mais l'introduction du béton armé permettra une remise en état rapide des bâtiments. Les différentes innovations vont moderniser et améliorer les capacités de production, le passage de la vapeur à l'électricité, l'introduction du marteau-piqueur permettent en 1930 d'atteindre des records de production. Cette production hors norme va créer des effets directs sur le paysage : les terrils, constitués de résidu minier, en grande partie du schistes, vont devenir de plus en plus nombreux, de plus en plus hauts, et de plus en plus vastes. La nationalisation des Houillères en 1946, va entraîner une diminution du nombre de fosses, n'annonçant pas encore un déclin. Cette diminution est plutôt synonyme de mutualisation., On construit alors des complexes industriels énormes, le progrès technique ne cesse d'améliorer les capacités de production les tours de concentrations font leur apparition, tout comme les chevalements et les réfrigérants. Les veines de houilles sont au 20<sup>ème</sup> siècle exploitées jusqu'à 1200m de profondeur. La résultante : des terrils toujours plus hors imposants. A cela s'ajoute la construction de complexes résidentiels toujours plus vastes au fur et à mesure que le Bassin s'étend vers l'ouest, paysage anciennement composé de plaine et donc facilement aménageable.

Puis arrive le déclin, l'exploitation charbonnière n'étant pas une énergie renouvelable, les veines s'épuisent et les puits deviennent de moins en moins productifs. Dans les années 1980, les friches minières font leurs apparitions, tandis que les chevalements tombent. Les terrils font alors l'objet d'un premier inventaire afin d'évaluer leur valeur marchande : le triage n'étant pas forcément optimal, une partie des terrils peut encore servir à alimenter les centrales. D'un autre côté, les schistes sont utilisés pour les travaux publics.

En 1990, c'est la fin de la production à Oignies, dernier puits en activité. Au total ce sont 100 000 km de galeries et environ 600 puits qui auront été creusés en 3 siècles marquant le paysage local.

## 2. ...Pour comprendre comment passer au vert

La course folle productiviste s'effondre rapidement. L'étude de l'histoire de cette industrie permet de comprendre la vitesse à laquelle le territoire a connu un bouleversement. C'est presque 300 ans d'histoire du territoire. L'effondrement économique que cette fermeture va générer peut expliquer le besoin de passer à autre chose, démunis les mineurs ne veulent plus entendre parler de la mine. Industrie fortement paternaliste, des générations d'Hommes se sont succédées dans ces compagnies. Le territoire fonctionnait grâce à cette mono-industrie, la fermeture a donc causé, une grande tristesse et une crainte sur les possibilités d'emploi pour les jeunes.

L'envie de tourner la page, en réponse à cette crise, est forte dans la population. Certaines des cités minières ont été rénovées, sans préservation des qualités architecturales. Les chevalements sont démantelés, quelques carreaux de fosses sont transformés en zones d'activités industrielles ou commerciales.



D'autres projets vont transformer les anciens carreaux de fosses en Parcs urbains. Des lacs naissent à la suite d'affaissements de terrains. Certaines communes lancent de grandes campagnes de reboisement.

Mais rapidement des collectifs d'habitants du Bassin Minier se mettent en place, la transition est nécessaire, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la richesse créée par ces 3 siècles d'histoire. Dès 1990 des chevalements sont protégés au titre des Monuments historiques, en 1992 une charte des terrils souligne l'intérêt faunistique, floristique, touristique et paysager des terrils. En 2002 l'association Bassin Minier Uni a pour mission d'inscrire le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Formée par des acteurs politiques, partenaires institutionnels et habitants réunis autour du maire de Loos-en-Gohelle, l'équipe passera beaucoup de temps à élaborer un dossier de candidature. En 2010 l'Etat français porte la candidature à la commission, le Bassin Minier sera reconnu au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO pour son paysage culturel évolutif vivant exceptionnel par sa continuité et son homogénéité.



VII. Figure : La chaîne des Parcs en 2018

Elément constitutif du patrimoine industriel, les cavaliers sont valorisés par le projet Chaîne des Parcs porté par le paysagiste Michel DESVIGNES. Autre projet sur lequel j'ai pu travailler, le schéma propose de relier 11 parcs avec une superficie totale de 4200ha reliés par 420km de voies vertes permettant la pratique du vélo, de la balade, du cheval... Ce projet représente un ensemble paysager d'ampleur unique en Europe. Ce projet souhaite donner un second souffle aux

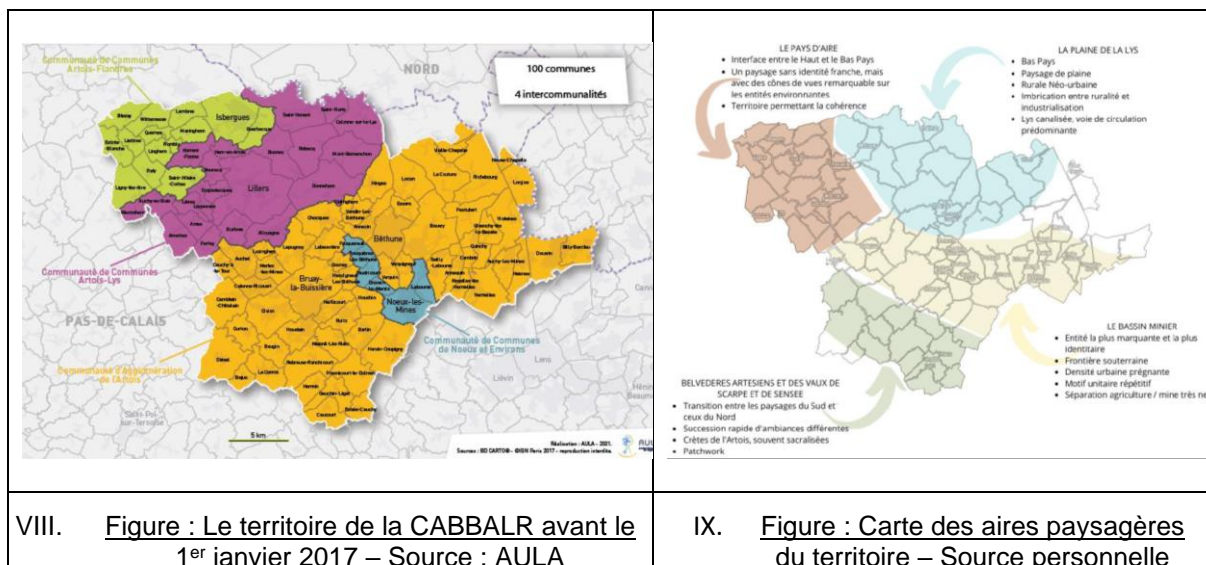
sites miniers, afin de conférer aux habitants de zones généralement fortement urbanisés des espaces de verdure et de promenade concourant à l'amélioration du cadre de vie.

### 3. Une pluralité de paysages

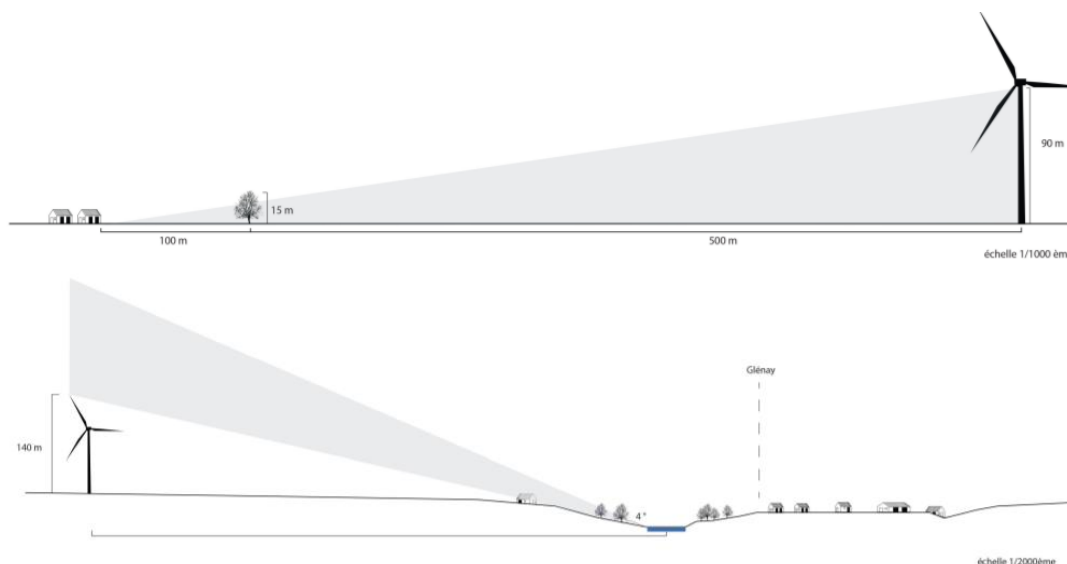
Bien plus complexe que le seul Bassin Minier, le territoire recèle de caractéristiques paysagères devant chacune être valorisée. La CABBALR est un territoire fortement peuplé et hétérogène. Territoire résultant d'une alliance encore récente entre trois entités : Artois Comm, Artois Lys et Artois Flandres advenu en 2017. Cette fusion engendre l'une des EPCI les plus vastes de France.

Les aires paysagères du territoire sont : La plaine de la Lys, paysage de l'influence Lilloise, ponctuée de constructions individuelles, territoire d'expansion urbaine, structurée par des grands axes de communication. Le pays d'Aire est un paysage de transition, palimpseste d'une histoire romaine la Chaussée Brunehaut traverse le territoire d'une ligne droite franche sur plus de 50 km. Le pays d'Aire est un pays d'eau.

Enfin les belvédères de l'Artois sont un paysage de mémoire. Du fait des points hauts qui surplombent la plaine et le Bassin Minier, c'est un territoire marqué par la guerre, sacralisé par les cimetières militaires et les sites commémoratifs.<sup>11</sup>



En somme la CABBALR est un territoire complexe dont le diagnostic devra attacher une importance à chaque aire paysagère, chacune générant de l'attractivité territoriale. Cette diversité de paysage permettra l'intégration de différentes sources d'énergies renouvelables adaptées aux spécificités paysagères. La morphologie des paysages étudiée dans le détail permettra une meilleure intégration des infrastructures productrices d'énergies.



X. Figure : Schéma d'implantation d'éolienne adaptée à la morphologie paysagère

<sup>11</sup> DREAL Nord-Pas-de-Calais, *Atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais*. Disponible sur Internet : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Les-grands-paysages-regionaux-> [Consulté le 12/01/2021]

## D. Le Plan de Paysage, un moyen de relancer le PCAET

### 1. La stratégie de la CABBALR

Au vu des projets entrepris par la CABBALR ces dernières années, une solution : se tourner vers la dynamique énergétique. La CABBALR a été l'une des premières EPCI à contractualiser un Plan Climat en 2007, aujourd'hui elle vient de contractualiser le PCAET 2020-2026 reposant sur 5 axes majeurs :

- 1) La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2) L'adaptation au changement climatique pour amoindrir ses impacts
- 3) La sobriété énergétique
- 4) Le développement des énergies renouvelables
- 5) L'amélioration de la qualité de l'air

5 défis prioritaires et 10 objectifs ont été décrits pour donner suite au diagnostic de territoire réalisé. Ces axes affirment la volonté de la CABBALR à s'engager dans une transition énergétique et écologique.

#### **DÉFI 1 - LA PROTECTION DES HABITANTS ET DE LA NATURE**

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique (inondation, retrait et gonflement des argiles...).
- Objectif 2 : Réduire le nombre de personnes affectées par la pollution de l'air.

#### **DÉFI 2 - LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

- Objectif 3 : Développer un modèle de déplacement moins dépendant de la voiture individuelle.
- Objectif 4 : Développer les mobilités actives (marche à pied et vélo) ainsi que le transport en commun.

#### **DÉFI 3 - LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

- Objectif 5 : Améliorer notre efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique.
- Objectif 6 : Développer les énergies renouvelables.

#### **DÉFI 4 - L'USAGE ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE**

- Objectif 7 : Développer un modèle d'aménagement plus vertueux.
- Objectif 8 : Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources naturelles.

## DÉFI 5 - L'INCITATION A LA COOPÉRATION

- Objectif 9 : Développer des outils permettant à chacun de s'engager dans la transition énergétique et écologique.
- Objectif 10 : Proposer un vaste programme d'animation et de communication territorial

Après avoir exploré les trois options proposées dans le cadre de l'AAP Plan de Paysage, et en réponse à l'analyse reposant sur une liste des actions envisageables, il a été décidé de candidater à l'option des économies d'énergies. L'argumentaire proposé repose sur la multitude d'actions possibles via cette option.

### Annexe 1 : Listing des actions envisageables par option proposées par l'AAP Plan de Paysage

Par ailleurs, la CABBALR est signataire d'un Contrat de Transition Ecologique. Quelques projets phares portés par l'EPCI via ce CTE sont :

- 1) La reconversion des friches industrielles,
- 2) L'extension du réseau de chaleur urbain
- 3) La rénovation énergétique des bâtiments.

Contractualisé avec la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon en décembre 2019 le CTE est une démarche collective. Se sont engagés avec la CABBALR : la Banque des Territoires, la Région, l'ADEME, le PMA, le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat. Le Plan de Paysage vient en continuité et conforte les grandes orientations stratégiques de ce contrat.

Le COTTRI signé entre la CABBALR, la Région et l'ADEME permet de s'engager dans un nouveau modèle de développement basé sur la sobriété énergétique, l'économie circulaire et le développement d'alternatives comme les énergies renouvelables. La CABBALR a un rôle d'animateur territorial permettant d'inciter et de sensibiliser pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET.

La Troisième révolution industrielle dans laquelle sont engagés les Hauts-de-France est basée sur un Plan directeur régional conçu par Jeremy RIFKIN, prospectiviste américain<sup>12</sup>. Cinq thèmes prioritaires sont explorés : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les bâtiments producteurs d'énergies, l'utilisation de l'hydrogène et le stockage de l'énergie, les réseaux électriques intelligents et les innovations dans la mobilité douce. L'objectif est de multiplier par deux l'efficacité énergétique du territoire et de diviser par quatre les émissions de CO<sub>2</sub>. Il est à mentionner que ce document ne prend en compte aucune dimension paysagère.

En somme, la présentation de ces différents documents contractualisés avec l'Etat met clairement en avant l'ambition portée par la CABBALR pour réussir sa transition

---

<sup>12</sup> RIFKIN Jeremy, 2011. *The Third Industrial Revolution: How Lateral Power Is Transforming Energy, The Economy and the World*, Palgrave Macmillan, NY, 291p.

écologique. Le Plan de Paysage, afin d'aider à répondre à ces objectifs, doit donc intégrer toutes les études et questions déjà soulevées par ces différentes approches.

## 2. Et pourquoi le PCAET ne suffit pas ?

Bien que document important pour révéler les enjeux de transition écologique le PCAET souffre de deux points noirs :

- Sa technicité
- La difficulté de son portage politique

Le document rédigé par les techniciens de la CABBALR est lourd. L'équipe ayant poussé le diagnostic très loin, donc ayant fourni un travail complet, a créé, avec le recul, un dossier qui finit par s'attacher à des détails rendant le document difficile à comprendre et ce même pour le personnel qualifié.

Du fait d'une multiplication des actions, les élus ne savent pas par quelle étape débiter la démarche, ainsi aucun portage politique ne vient soutenir ce document qui ne vit pas sur notre territoire.

De ce constat, le nouveau Président de l'Agglomération souhaite faire émerger des solutions. Il a donc demandé au Directeur de l'Environnement de proposer un schéma directeur se focalisant uniquement sur l'Energie, là où le PCAET traite également de l'air et du climat. L'objectif serait également de former les élus à ces sujets techniques.

## 3. Aborder la transition énergétique par le projet de paysage

Comme énoncé précédemment dans le PCAET, comme généralement lorsque l'on tente d'évoquer les objectifs de transition écologique, l'on décide de s'appuyer sur la donnée quantitative. Or seuls les experts peuvent comprendre ces chiffres souvent complexes. Du même coup, leur interprétation est subjective et entraîne un climat de défiance. Le risque par cette approche objective est d'induire une démarche top-down où seul le sachant est capable de prendre les décisions. De ce fait, le projet de paysage vient révéler tout son intérêt. Par sa lecture qualitative, concrète et sensible le paysage est accessible. Autour du partage d'une expérience commune, comme une visite de site, chacun peut par la réalité qui s'offre à lui exprimer une idée. Cette considération de l'avis suggestif rend davantage crédible la démarche. Cependant les deux démarches ne sont pas à opposer, le PCAET constituera un véritable document d'appui lors de la phase de diagnostic. Lors de notre candidature les potentiels énergétiques repéré par le PCAET constituent la preuve du potentiel développement de la CABBALR. L'entrée paysage proposé par le Plan de Paysage permet d'aborder autrement que par un biais économique l'intérêt du développement des énergies renouvelables.

Dans les prochaines années, est projetée dans la région Hauts de France une multiplication par 4 de la capacité de production de l'éolien. De plus les parcs photovoltaïques et les unités de méthanisation vont eux aussi connaître un essor. La relation concrète : relief, bâti, infrastructure mais aussi la relation sensible : perceptions, représentations, appropriations... avec ces nouveaux paysages énergétiques va évoluer. Cet impact est donc à anticiper. La Mission Bassin Minier pose la question de la conciliation de ces nouveaux modes de production d'énergies



avec les sites classés et bien inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Classés sous le terme de paysages évolutifs, des changements dans le périmètre de ces biens et sites sont possibles. Cependant les nouvelles infrastructures qui pourraient remodeler le paysage ne doivent pas avoir d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle définie par le classement UNESCO.<sup>13</sup> (ALESSANDRI, BELLAND, 2021)

#### 4. La rupture entre la production et la consommation

Les factures sont dans la majorité des cas l'unique lien entre les habitants et leur énergie. Dans la rue, visibles ou pas, les infrastructures énergétiques sont enfouies ou emmêlées, brouillant la compréhension des flux d'énergie. L'éloignement entre le lieu de production et le lieu de consommation concourt à l'opacité du tentaculaire réseau énergétique. Cette incompréhension appuie la déconnexion entre la réalité physique et technique de l'approvisionnement et l'impact des pratiques quotidiennes de l'utilisateur sur son environnement proche.

Depuis le choc pétrolier de 1973, la production énergétique pour une majorité des Français s'est effacée du paysage. Paradoxalement à cette disparition, la consommation est abondante et permanente, générée par nos actions quotidiennes. Ainsi la « pousse de bouquets d'éoliennes » provoque des réactions virulentes dans la population. « Dans ce contexte le défi de transformer un paysage des énergies centralisées et invisibles en un paysage des énergies réparties et omniprésentes est énorme. »<sup>14</sup> (FOLLEA, 2019)

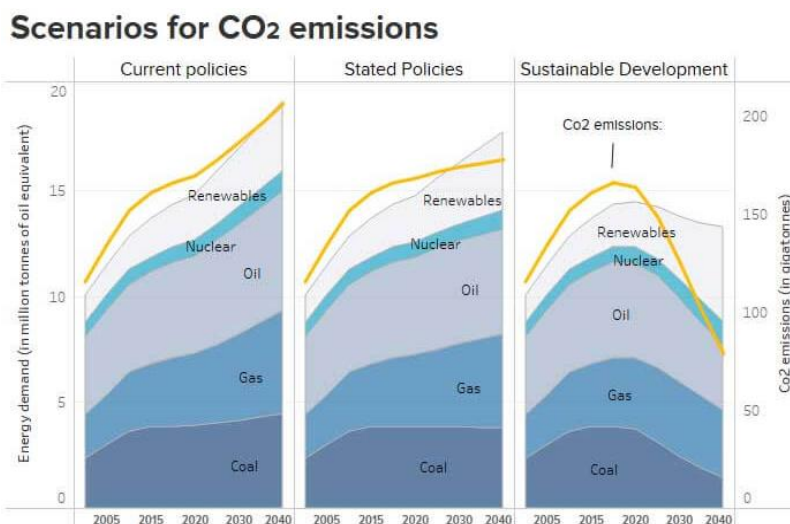
Loin de la simple approche NIMBY, l'implantation de projets de production énergétique crée une forte opposition. Dans les projets d'implantation éolienne n'est pas remis en cause que l'impact paysager. Il est alors nécessaire de faire preuve de pédagogie sur les sujets de développement durable et des biens-faits d'un changement de comportement. Comme le disait Bertrand FOLLEA, le paysagiste-conseil ayant suivi notre dossier : la démarche paysagère « À l'opposé des démarches aménagistes du siècle dernier, mobilise et implique les populations et leurs perceptions sensibles. À l'inverse des approches sectorielles et segmentées, la démarche paysagère rassemble les acteurs et transcende les intérêts particuliers au bénéfice du bien commun qu'est le paysage à façonner. Et elle est opératoire à toutes les échelles, depuis l'échelle stratégique et territoriale jusqu'à l'échelle opérationnelle de détail. Contrairement aux actions décoratives de greenwashing, elle fait évoluer les modes de vie par le cadre de vie, c'est une démarche gagnant-gagnant. »

Pour parvenir à une situation d'égalité face à l'accès à l'énergie, l'usage d'énergies vertes ne suffit plus. Au-delà de l'amélioration de nos façons de consommer, il faut consommer moins. Il paraît important de ne pas diaboliser cette sobriété comme un effacement au confort de vie mais bien comme une occasion de repenser nos modèles de vie.

---

<sup>13</sup> Raphael ALESSANDRI et Sandrine BELLAND, 5 juin 2021, *Document de Travail : Cahier des Charges, Etudes des Aires d'influence paysagère du Bassin minier Nord-Pas de Calais vis-à-vis des projets d'implantation de structure de production d'énergies renouvelables et de récupération*, Mission Bassin Minier, 23p.

<sup>14</sup> FOLLEA Bertrand, 2019, Pour une politique paysagère de la transition. PIVETEAU Vincent (Directeur de la publication). *Les carnets du paysage n°36, Energie*. Actes Sud. Le Méjéan 96-115



XI. Figure : Demande en énergie et émission de CO<sub>2</sub> : Scénarios pour 2040 - Source AIE

De plus l'intégration dans le Mix énergétique d'énergies « vertes » ne suffit pas, comme le montre le graphique ci-dessus. Les capacités productives des ENR ne sont pas suffisante pour accompagner la croissance économique et l'augmentation de la population. Notre société est toujours plus énergivore, avec une voracité exponentielle. En d'autres termes dans les années à venir l'utilisation d'énergies fossiles génératrices de gaz à effet de serre va progresser.

**Les différentes publications l'affirment : c'est par une complète transformation de nos façons de vivre qu'il faut s'engager pour que la transition écologique soit à la hauteur du défi climatique.** C'est en questionnant de manière systémique nos manières de manger, d'acheter, de jeter, d'habiter, de travailler, de nous chauffer, de voyager, de nous divertir... que l'on sera en mesure de répondre aux défis qui nous attendent. Nos façons de vivre touchent de manière infrangible le cadre et le mode de vie sans qu'il soit possible de distinguer la cause de l'effet entre l'un et l'autre. Le mode de vie influe les dispositions du cadre de vie, qui en retour conditionnent les modes de vies. Le paysage par sa définition garde groupées ces deux questions matérielles et sensibles, la relation tangible de l'utilisateur à son cadre de vie et les sentiments générés par ce cadre qui façonnent le mode de vie. La transition nécessaire de nos modes de vie appelle donc un nouveau paysage. La démarche Plan de Paysage nous permettra donc par son plan d'action de questionner les différents paramètres de nos comportements afin d'engager une sobriété de consommation de l'énergie.

### E. Les opportunités de la démarche Plan de Paysage pour les projets communautaires

L'introduction de la démarche Plan de Paysage par le service Environnement a permis d'engager un travail transversal mettant en avant l'intérêt que peut représenter la démarche pour de multiples projets de l'EPCI.

## 1. La Direction de l'Environnement

Le Plan de Paysage permettra à la Direction de l'Environnement de poursuivre et compléter son travail sur la Trame Verte et Bleue ainsi que d'intégrer une réflexion sur la Trame Noire. Le Plan de Paysage peut également s'intégrer dans le Plan National Santé et Environnement dont les axes dégagés sont l'adaptation au Zéro Phyto, le diagnostic des Espèces Exotiques Envahissantes, le travail sur la pollution lumineuse et le développement des Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature. Le Plan de Paysage permettra également de poser la question de la stratégie foncière, notamment le foncier naturel mais également le foncier en friche. Cet enjeu est d'ailleurs déjà évoqué dans la Feuille de Route Economie Circulaire : « Travailler à la reconversion des friches du territoire pour lutter contre l'artificialisation des sols à planifier, préserver et gérer le foncier et l'Espace Public ». L'intérêt pour la direction est également de porter un nouveau regard sur le PCAET et la question de l'adaptation aux changements climatiques. Le Président de l'Agglomération a pour objectif premier le défi de l'énergie, de l'eau et de l'air. Selon lui une EPCI performante dans le futur est une EPCI qui saura maîtriser et produire son énergie localement, traiter et préserver l'eau et enfin préservera la qualité de son air.

## 2. La Direction de l'Aménagement du Territoire

La Direction de l'Aménagement du Territoire souhaite profiter de la démarche Plan de Paysage afin de revaloriser les espaces contraints par les Plans de Prévention des Risques Inondations et les Plans de Prévention des Risques Miniers. La démarche sera également l'opportunité d'établir une stratégie contre l'étalement urbain. L'Agriculture est une caractéristique marquée de notre territoire, 26% des terres sont artificialisées, 10% des terres sont à vocation naturelle et 64% sont à usage agricole. Cependant le foncier agricole subit une forte pression, en 10 ans 1400 hectares de terres agricoles ont changé d'affectation. Cette question foncière est donc un enjeu, tout comme la conservation ou l'implantation des haies en milieu agricole, qui permettent le stockage du carbone, le confortement des corridors écologiques ou la diminution de l'érosion des sols agricoles. De plus, ces plantations, à réfléchir car impactantes sur la question paysagère, sont soutenues par les Mesures Agro Environnementale et Climatique.

### o Le CRTE

Pour relancer l'économie en réponse à la crise du COVID-19, l'Etat Français propose aux EPCI le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Les actions subventionnées dans ce contrat concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de Stratégie Nationale Bas-Carbone, de biodiversité, de Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et de préservation des ressources naturelles. Le CRTE bénéficie des 100 milliards du Plan de relance, dont il est la traduction territoriale ; ces fonds sont mobilisables sur les deux prochaines années.

Dans une publication de mai 2021, le Ministère de la Transition Ecologique plébiscite la démarche Plan de Paysage.<sup>15</sup> (MTE, 2021) Le ministère a souhaité, au sein

---

<sup>15</sup> Ministère de la Transition Ecologique, Mai 2021, *La transition écologique dans les contrats de relance et de transition écologique*, DICOM, Paris, 53 p.



de cette publication mettre l'accent sur la cohérence, la meilleure adaptation aux spécificités territoriales des projets et l'atout que représente la démarche pour l'attractivité, le développement durable et la valorisation du territoire. En ce sens, les actions proposées dans le cadre d'un Plan de Paysage peuvent pleinement s'intégrer dans un CRTE.

Dans ce contexte j'ai rédigé une fiche présentant les caractéristiques du Plan Paysage afin de l'intégrer à notre CRTE devant être contractualisé avec l'Etat aux alentours de la rentrée.

### 3. La Direction de l'Urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire sont des documents de planification élaborant une stratégie sur le long terme. Le SCoT doit organiser de façon harmonieuse le territoire en termes d'urbanisme, d'habitats, de déplacements et d'équipements commerciaux. Constitué d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables il tente de structurer de façon équilibrée les espaces urbains, à urbaniser, naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT de l'Artois permettra par l'association et la participation des communes de la CABBALR de définir une stratégie commune, de maintenir la cohérence des politiques publiques et de choisir de façon pertinente et cohérente les zones à développer et les zones à protéger. Le Plan de Paysage et le SCoT sont des documents permettant d'appréhender les évolutions paysagères, ils assurent une prise en compte des paysages et définissent des objectifs de qualités paysagères. L'élaboration d'un PLUi-H en lien avec la démarche Plan de Paysage permettra de fixer des objectifs et limitations pour la préservation des paysages de manière réglementaire

Le système de planification français est le plus décentralisé au monde. Jusqu'à encore peu de temps, la planification était une compétence communale, ce qui générait un urbanisme morcelé et parcellaire. Des progrès sont à venir avec la prise de compétence par les intercommunalités, la réflexion pourra alors s'établir sur un ensemble plus vaste et donc permettre des liens plus porteurs de sens.

Une Direction comme celle du Développement Economique peut également trouver de grands intérêts dans la démarche Plan de Paysage, notamment par l'introduction d'une réflexion sur l'alimentation en énergie des entreprises du territoire, ou des aires habitées.

Le Plan Paysage est donc une démarche transversale demandant une coopération entre les différents services de la CABBALR afin d'avoir une réflexion globale permettant une réponse à la hauteur des ambitions de sobriété pour le territoire.

### III. La rédaction de la candidature : la phase opérationnelle

En décembre 2020, la CABBALR est contactée par la DDTM62. Celle-ci nous propose à titre expérimental d'intégrer des zonages éoliens dans le PLUi à paraître pour encadrer le développement de cette énergie. Le 17 décembre 2020, une première réunion permet de réunir le service urbanisme, le service environnement, la DREAL et la DDTM. De cette réunion, est ressortie l'idée de candidater à l'Appel à Projets « Plan de Paysage ». Cet Appel à Projets est lancé par le MTES, encouragé par l'Etat, la démarche est subventionnée et accompagnée. C'est chaque année 15 lauréats sélectionnés.

Le MTES propose pour l'édition 2021 deux volets : l'un généraliste, l'autre tourné sur des thématiques énergies comme présenté précédemment.

Ma mission était de répondre à l'Appel à Projets publié par le MTES. Cette mission m'a permis de mobiliser de multiples compétences.

#### A. Un rôle de porte-parole

##### 1. Comprendre l'AAP pour pouvoir l'expliquer

Dans les premiers temps de cette mission, j'ai dû devenir la porte-parole du projet. Pour ce rôle, j'ai alors dû finement étudier les tenants et aboutissants de l'AAP. Ma compréhension de ce projet devait être complète afin de pouvoir le restituer de manière synthétique à mes supérieurs hiérarchiques, et aux vice-présidents devant donner leur accord pour lancer le travail.

Afin d'obtenir un accord des vice-présidents, j'ai organisé des réunions me permettant de leur exposer la démarche ainsi que les atouts repérés par les différents services. Lors de ces réunions je redéfinissais le terme « Paysage », je trouve important de revenir sur ce point, parfois primaire, mais qui permet de poser un socle commun de connaissance et d'information. Ensuite je présentais le calendrier du projet et les échéances concernant les différents participants de la réunion. J'ai trouvé qu'il était primordial de marteler les différentes dates étant donné que la signature de documents par les personnes concernées peut prendre un certain temps du fait des procédures de chaque service. Je prenais ensuite du temps pour présenter les avantages de l'AAP pour les différents services, et enfin je dévoilais le coût qu'aurait ce projet pour la CABBALR. A la suite de ces réunions et de l'obtention de l'aval des vice-présidents concernés, j'ai rédigé une note au Président de l'EPCI lui présentant la démarche et sollicitant son accord pour s'investir dans l'AAP.

L'ensemble des notes, présentations, courriers nécessaires pour aboutir à la rédaction de la candidature ont été rédigés par moi-même et corrigés par Nathalie BRET ou Rainer FLÖRKE, mes responsables directs ou le secrétariat de notre service.

**Annexe 2 : Lettre de motivation – Appel à Projets Plan de Paysage**

## 2. Adapter le vocabulaire et requestionner les angles d'attaques

La procédure de l'étude d'impacts auxquels sont soumis les projets éoliens du fait de leur qualification en Installation Classée Pour l'Environnement date des années 1970 et constitue une démarche en silo. L'étude d'impact fragmente le projet pour minimiser l'impact de chaque unité. Les spécialistes ne se concertent pas, et le paysage est évoqué comme une discipline à côté des autres et de façon marginale. La concertation obligée par la démarche intervient tardivement lorsque les experts ont ficelé leur solution. De ce fait, l'on ne peut saisir du public interrogé qu'une réaction, par définition négative : **Réagir : S'opposer activement à l'action de quelque chose, résister à une menace, un danger**. Certes au siècle dernier les aménageurs ont eu la part belle, car ils apportaient un confort inexistant jusqu'alors : l'électricité, la facilitation des dessertes... Tandis que les aménagements actuels sont plus facilement décriés car ils n'apportent aucun confort supplémentaire pour la population.

Les installations de production d'énergies sont soumises à une étude d'impact. Elle fait ressortir l'idée que tout ajout dans le paysage ne pourrait que le dénaturer. Or un impact peut également avoir des vertus positives. En aménagement, on ne cherche qu'à atténuer, minimiser, éviter... La structure avant même de sortir de terre est considérée comme intrusive.

La politique française depuis 2016 place en première ligne de réduire les impacts par les mesures d'ERC. Si le Mont Saint Michel, Versailles ou la tour Eiffel avaient dû répondre à cette politique ces monuments français ne seraient pas parmi les plus visités du monde. L'aménagement d'un territoire peut concourir à améliorer son attractivité. Les détracteurs souligneront l'inaptitude des équipements d'énergie à constituer des monuments visités. Mais l'inscription des terrils du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou le tourisme Hollandais autour des moulins peut démontrer le contraire.

J'ai dû réaliser un travail sur le vocabulaire et les formulations à adopter dans la candidature. Afin d'amplifier et de démontrer les outils novateurs de la démarche. La formulation des idées est très importante afin de passer clairement le message aux décideurs. Pour l'écriture de la candidature la précision du raisonnement était une compétence nécessaire.

Annexe 3 : Candidature de la CABBALR à l'AAP « Plan de Paysage » sans les annexes.

### B. L'appui des services déconcentrés

#### 1. Le rôle de la DDTM et de la DREAL

- La DDTM

La DDTM est au service de l'Etat pour les questions d'économie agricole, d'urbanisme, d'environnement, de risques, de logement et de sécurité routière. Au cours de la candidature la DDTM nous a fourni l'appui d'un paysagiste-conseil, Bertrand FOLLEA, il nous a permis par son expertise et son expérience de questionner de multiples projets émergents dans les directions impliquées.

## o La DREAL

Les missions de la DREAL sur le territoire du Pas de Calais sont d'engager et d'organiser la transition écologique et énergétique, assurer la sécurité, encourager le développement durable, optimiser la coopération des opérateurs de l'Etat et améliorer les compétences collectives.

Le soutien de la DREAL et de la DDTM nous a permis d'avoir une critique extérieure sur notre travail. De plus Sophie GERIN et Alexis DRAPIER nos deux correspondants feront partie des jurés lors de la commission Plan de Paysage. Leur implication respective au cours de notre travail nous a permis d'assurer un soutien à notre candidature lors de la commission d'octobre.

## 2. Des conseils tout au long de mon travail

Au cours de l'élaboration de la réponse de la CABBALR, j'ai pu mettre en avant l'apport d'une compétence paysagiste au sein de l'EPCI. Entre décembre 2020 et juin 2021, j'ai pris en charge et coordonné la dynamique de la démarche Plan de Paysage. Mon rôle au cours de ces semaines a été de rendre compréhensible, d'informer, de mobiliser et fédérer les équipes sur cet Appel à Projets.

Durant ce travail, j'ai régulièrement coopéré avec la DREAL et la DDTM. Ces deux instances ont pu grâce à nos allers-retours nous apporter une aide précieuse dans la rédaction de notre candidature.

Pour ce travail j'ai animé et dynamisé le travail afin de concrétiser ce projet.

**Annexe 4** : Planning de la démarche de Projet pour la constitution de la candidature à l'AAP Plan de Paysage

L'objectif de cette démarche est de passer outre la pratique en silo généralement mise en place dans les services, afin d'établir une réflexion globale et systémique permettant de dessiner des objectifs ambitieux et transversaux. Le cumul des enjeux et des compétences des trois services : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Environnement permet de répondre à plus d'ambitions territoriales.

À mesure des discussions et rencontres, j'ai pu lister un certain nombre d'enjeux pour chaque service et esquisser comment le paysage pourrait être une réponse à ces différentes problématiques. J'ai pu entamer la rédaction de la candidature grâce aux échanges verbaux, aux discussions sur les différents freins ou points de blocage des autres chargés de mission et directeurs de service.

Lors des différentes réunions les responsables des différents services exprimaient les projets dans lesquels le Plan de Paysage pourrait apporter une plus-value. Par exemple :

1) Le Directeur de l'Environnement a évoqué :

- Le lien avec le PCAET

- 2) Le chargé d'opération à l'aménagement a évoqué :
- Soutenir les actions du PAT : les pôles agricoles, la stratégie foncière, la valorisation de l'aspect touristique, les circuits courts
- 3) La responsable du PLUi-H a évoqué :
- Le lien avec le diagnostic territorial du SCOT et du PLUi

Ainsi ces questionnements et remarques au cours des différentes réunions, je les ai traduites dans notre candidature :

**« Les objectifs énergétiques identifiés dans le cadre de notre PCAET**

*Maillons importants pour répondre à l'objectif principal d'économie d'énergie, les intentions déclinées dans le PCAET seront les bases de la réflexion. Par ailleurs, le Plan de Paysage permettra la spatialisation des objectifs contractualisés en 2020. La phase diagnostic, permettra par une évaluation multicritères, la définition des secteurs propices au développement des ENR&R*

*En 2017, la Communauté d'Agglomération était consommatrice d'environ 8500GWh/an. Aujourd'hui, les productions d'ENR représentent 2% de l'ensemble des consommations. Les grands enjeux sont d'ici 2050 :*

*La réduction de 40% des consommations d'énergie totale (par rapport à 2017) : réduire principalement les consommations provenant des transports, de l'industrie et de l'habitat*

*La baisse de 78% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2016) : réduire les émissions causées par le transport, les intrants, les déchets, l'agriculture (via des meilleures pratiques de fertilisation par exemple, développer un élevage de qualité)*

*Le stockage du carbone égal à 25% des émissions*

*La multiplication par 13 (par rapport à 2016) des productions d'énergies renouvelables : poursuivre la croissance de l'éolien, du photovoltaïque, des biogaz et de la géothermie.*

*Les objectifs d'économie d'énergie vont devoir trouver une réponse spatiale. Aborder la sobriété énergétique par le prisme du paysage permettra d'alimenter les réflexions en matière de politique publique.»*

**« L'intérêt politique de la démarche de Plan de Paysage**

*Des enjeux forts, comme la limitation de l'étalement urbain, ont été décelés sur le territoire. La réfection des documents d'urbanisme, qui sera conduite selon le diagnostic du Plan de Paysage, permettra de définir une stratégie foncière contribuant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère décidés. Elle permettra de spatialiser et de rendre réglementaire les objectifs définis : comme la limitation de l'artificialisation des sols (Objectif de Zéro artificialisation nette), ou la préservation des puits de carbone (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et Naturels périurbains, Zone Agricole Protégée) ... [...]*

*L'Agriculture est une caractéristique marquée de notre territoire, 26% des terres sont artificialisées, 10% des terres sont à vocation naturelle et 64% sont à usage agricole. Cependant le foncier agricole subit une forte pression, en 10 ans 1400 hectares de terres agricoles ont changé d'affectation. Cette question foncière est donc un enjeu, tout comme la conservation ou l'implantation des haies en milieu agricole, qui permettent le stockage du carbone, le confortement des corridors écologiques ou la diminution de l'érosion des sols agricoles. De plus, ces plantations, à réfléchir car impactantes sur la question paysagère, sont soutenues par les Mesures Agro Environnementale et Climatique. »<sup>16</sup>*

---

<sup>16</sup> Equipe projet Plan de Paysage, 28 juin 2021, *Candidature à l'Appel à Projets Plan de Paysage La CABBALR : candidate à un projet VERTueux Sensibiliser, Décider, Réinventer*, CABBALR, 57p.

Ainsi lors du travail sur cet AAP nous avons souhaité organiser les différents projets afin de retirer un maximum de bénéfices de la démarche Plan de Paysage. Ainsi l'élaboration du PLUi-H intervenant dans les mêmes temps, s'appuiera sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche Plan de Paysage. Les échéances pour le PLUi-H commençant à approcher, le travail sur la rédaction du Cahier des Charges du Plan de Paysage a commencé souhaitant conforter cet atout de transversalité entre les services nous avons préféré débiter le travail sur la démarche Plan de Paysage avant même d'avoir les résultats de l'AAP. Pour la direction de l'Aménagement du Territoire entraînant de réaliser des stratégies foncières : des espaces agricoles et des espaces en friches, le diagnostic paysager permettra de pointer les espaces sensibles à l'étalement urbain ou les friches à revaloriser pour des zones de loisirs ou de mobilités douces.

## C. Une mission de veille et d'ouverture

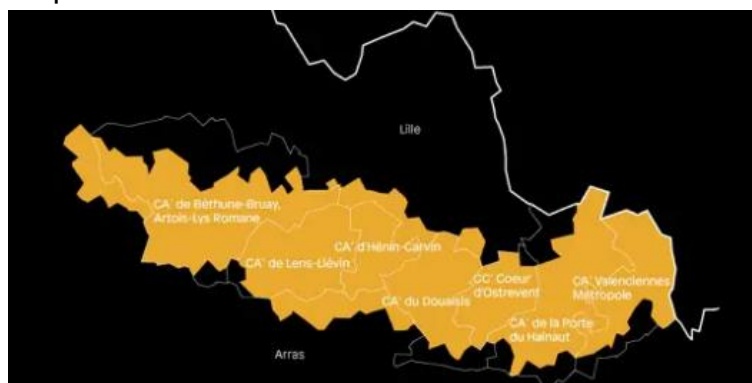
### 1. Veille sur les sujets d'actualité

Sur conseils de la DREAL et de la DDTM, j'ai également utilisé une partie de mon temps à réaliser une veille technique et juridique, notamment sur les sujets évoqués par les ministères. Cette prise en compte des préoccupations gouvernementales est valorisée dans les candidatures. Pour réaliser cette veille je me suis appuyée en partie sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn. J'ai aussi profité de mes abonnements Newsletter professionnels : Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), AMORCE, Office Français de la Biodiversité (OFB), la Gazette des Communes...

Le rôle de Porte-Parole est de diffuser le projet en interne comme en externe cette partie de ma mission a permis de prendre connaissance des projets naissants et donc des partenariats potentiels, comme avec la Mission Bassin Minier. Ce rôle de porte-parole a dessiné ma fonction de chargée de projet.

### 2. Partenariats

La Mission Bassin Minier nous a sollicité afin de mutualiser nos deux travaux. La Mission Bassin Minier entame une étude des aires d'influences paysagères du Bassin Minier Nord-Pas de Calais vis-à-vis des projets d'implantation de structure de production d'énergies renouvelables et de récupération. À la suite d'une entrevue avec la Mission Bassin Minier nous avons trouvé pertinent de mutualiser nos réflexions notamment sur les périmètres communs.



XII. Figure : Cartographie périmètres institutionnels d'intervention de la Mission Bassin Minier



Afin d'établir une réponse complète, j'ai pris contact avec des universitaires régionaux. J'ai reçu en premier lieu le directeur du laboratoire de Béthune. Grâce à cet entretien j'ai pu constater que l'université de Béthune recelait de compétences intéressantes pour notre projet. Le Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement procède à des recherches sur les matériaux innovants, le fonctionnement des écosystèmes terrestres anthropisés et la ville intelligente, ces trois domaines seront des opportunités pour l'élaboration de nos fiches actions.

Ensuite j'ai eu un entretien avec une maitresse de conférences de Lille, elle s'est montrée très enthousiaste face à ce projet et a partagé l'information à ses collègues. C'est un contact à remobiliser afin d'engager des stagiaires dans la phase de diagnostic et de concertation.

### 3. L'Appel à Projets de Recherche TEES

Enfin l'EPCI a été sollicitée par deux chercheurs de Lille qui entament des travaux de recherche sur la prise en compte de la transition énergétique par les structures publiques. Après les avoir reçus pour qu'ils nous présentent leur démarche, la CABBALR s'est portée partenaire de la démarche. Leurs travaux de recherche répondaient à l'APR TEES (Transitions Ecologiques, Economiques et Sociales) lancé par l'ADEME. L'objectif sera pour eux de formuler des recommandations pour les structures publiques pour permettre la mise en place de bonnes pratiques dans le choix des acteurs, formes, structurations, organisations, collaborations et choix d'instruments dans la mise en œuvre de projet de transition écologique. La DREAL des Hauts-de-France travaille depuis quelques années à caractériser la saturation visuelle due à l'implantation d'éoliennes afin d'identifier des indices mesurables de cette saturation et les arguments juridiques permettant de refuser l'implantation d'un parc pour ce motif. Leur travail interrogera les techniques d'objectivation de l'impact paysager par les développeurs et les bureaux d'étude et par l'étude des outils d'évaluation mis en place. Il s'agira alors de penser l'évolution de la prise en compte de l'impact paysager des éoliennes en fonction de la densification de leur présence sur le territoire.

Les partenariats et la veille sur l'actualité autour de ce sujet permettront d'enrichir notre projet. L'intégration de compétences externes, non présentes à la CABBALR permettront d'améliorer nos réflexions. De plus l'appui d'universitaire permet de questionner différemment le projet et d'engager la réflexion par un point de vue extérieur. Comme le recommande le MTES pour la démarche Plan de Paysage la réalisation du diagnostic par un regard extérieur au territoire permet de relever des éléments qui peuvent sembler communs pour un natif du territoire.

## D. L'écriture de la candidature

### 1. La rigueur de la réponse attendue

La réponse attendue pour cet Appel à Projets repose sur une fiche décrivant la structure, un résumé synthétique de la candidature, une présentation en 4 pages du projet et la possibilité d'inclure des annexes. L'écriture de la candidature n'a pas été un travail facile. Malgré des capacités de synthèse déjà acquises par mon parcours scolaire, la description d'un projet communautaire aussi riche en seulement 4 pages a été un exercice compliqué. Dans les premiers temps les critiques de la DDTM et de la

DREAL soulignaient un manque de détails. Il a donc fallu conjuguer une nécessité de synthèse du projet pour coller au plus près des 4 pages tout en ne sacrifiant pas les détails, nécessaires pour prouver l'opérationnalité et le réalisme du projet.

L'estimation du projet, ainsi que l'écriture d'un plan de financement par la dotation publique était un exercice nouveau. La DREAL et la DDTM, toujours dans ce rôle de conseil, m'ont fourni des exemples de plan de financement. L'ADEME, dans le cadre de cet AAP, fournit une aide pour la prestation de service, le besoin de recrutement, d'accompagnement ou de formation à hauteur de 70%, plafonné à 100 000€.

## 2. La technique d'écriture

L'écriture d'un projet communautaire nécessite une dé-personnification et une prise en considération des usages d'administration publique. Ainsi le technicien n'est pas le cœur du travail, mais c'est le vice-président. Cette attention à apporter pour ne pas mettre ses collègues en avant et le respect de la hiérarchie interne a été le travail de multiples corrections.

Le travail de rédaction n'étant pas naturel pour moi, la rédaction de la candidature m'a permis de faire énormément de progrès. Ainsi le découpage en paragraphes intelligents et cohérents qui n'est pas pour moi un exercice aisé, m'a demandé du temps. Cependant, le soutien de mes collègues et supérieurs dans leurs encouragements et relectures et mon enthousiasme personnel pour ce projet, sont la résultante de notre candidature.

## 3. La concertation un enjeu primordial

Comme expliqué dans les parties précédentes les acteurs locaux font partie intégrante du paysage. Pour réussir une transition énergétique, ayant un impact positif global sur le paysage du territoire, il est nécessaire de rendre l'échange entre tous les acteurs locaux possible.

Pratique encore émergente, souvent difficile à manier, la concertation permet la participation des acteurs locaux et répond à la demande des citoyens de s'intégrer dans les prises de décisions. Le numérique a permis de démocratiser ce contact avec le citoyen et la transparence vis-à-vis des projets. Cependant le numérique possède quelques défauts et permet finalement assez peu la discussion.

Dans la candidature adressée au MTES et l'ADEME, je me suis appuyée sur deux formats de concertation :

- Le Serious-Game créé par Gaëlle DES DESERTS, Auréline DOREAU et Marc BENOIT.

L'outil développé par une ingénieure de la Chaire Paysage Energie de l'ENSP de Versailles, permet d'identifier les supports paysagers les plus appropriés pour accueillir la ressource énergétique la plus adaptée. L'objectif de l'outil E.T.A.P.E. est pour les participants de construire un scénario de transition énergétique dans une démarche ascendante, participative et ludique.



- Le World Café

Le world café permet un climat convivial autour de tables au public limité, d'échanger sur des sujets, de débattre et d'avancer des propositions. L'échange d'idées d'une table à l'autre permet une pollinisation visant à l'intelligence collective.

Ces deux outils ont été suggérés dans le cahier des charges qui sera publié afin de sélectionner le groupement qui nous accompagnera dans la démarche de l'AAP Plan de Paysage.

Dans la mesure où la concertation demande des connaissances et compétences particulières, il semble plus pertinent de rédiger un marché ayant pour objet une assistance à la Maîtrise d'ouvrage permettant à notre équipe d'être épaulée sur cette partie. Sans compter que l'appui par un tiers neutre dans ce genre d'exercice est plutôt recommandé, afin que l'équipe animatrice n'influe pas sur les décisions.

Nous avons pu constater la réalité de la prise en compte de la dimension paysagère dans les études d'impacts pour les projets d'implantations éoliens. Mais elle ne correspond pas au besoin d'acceptabilité sociale. En effet les riverains ont peu de compréhension vis-à-vis de l'intérêt de ces projets. Il y a un travail de concertation et de partage de connaissance à réaliser car de grands projets productifs ont réussi à s'intégrer (Barrages, centrales...) l'explication et la pédagogie pour exprimer la contribution de ces projets à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique est un point primordial.

Annexe 3 : Candidature de la CABBALR à l'AAP « Plan de Paysage » sans les annexes.

## E. Et ensuite ...

### 1. Réalisation d'un cahier des charges

Si la CABBALR devient lauréate de la démarche « Plan de Paysage », celle-ci devra réaliser un Cahier des Charges lui permettant de sélectionner un prestataire qui aura la charge du diagnostic, de la concertation, de l'animation, et de l'écriture des fiches actions. Du fait de la concomitance de notre projet avec le projet lancé par la Mission Bassin Minier, il semble logique dans un premier temps d'intégrer cette démarche à nos réflexions. La Mission souhaite créer un outil de Modèle Numérique de Terrain permettant de modéliser la géomorphologie du territoire. Cet outil une fois mis en place permettra une véritable simulation des projets d'installation.

J'ai eu à démarrer l'écriture du cahier des charges afin de ne pas gêner l'émergence du PLUi-H dont le cahier des charges sera publié fin 2021. La réalisation du cahier des charges n'est pas un exercice que j'avais déjà pu réaliser, heureusement grâce au réseau Plan de Paysage, j'ai pu recueillir le cahier des charges d'autres EPCI, cette base documentaire a été une vraie richesse pour commencer mon travail. Dans ce cahier des charges pour prestation intellectuelle, j'ai développé les modalités du marché, le contenu de la mission et les modalités des différentes prestations. L'écriture d'un cahier des charges demande à se projeter sur le long terme et d'imaginer comment nous souhaitons procéder à chaque étape. Une correction par la cellule marché de la CABBALR sera nécessaire, n'étant pas assez formée aux obligations d'écriture d'un marché public.

## 2. Comment évaluer la démarche, les indicateurs de paysage

Habituellement l'évaluation se définit par trois entrées : la pertinence de la démarche, l'efficacité des résultats obtenus et l'efficience de la démarche. Cependant, ce concept est difficilement applicable au paysage dû à son caractère qualitatif ainsi qu'à son caractère évolutif, données non objectivables. Dans le cadre de la démarche Plan de Paysage, le chargé de projet devra déterminer les indicateurs les plus pertinents au vu des spécificités du territoire repérées pendant la phase de diagnostic. Les indicateurs doivent par définition rendre compte d'une évolution entre une donnée observée et celles à atteindre. Ces indicateurs serviront également à communiquer facilement sur les progrès réalisés.

## 3. Une possibilité d'embauche ?

La mission dont j'étais en charge offre une source de financement pour le projet. Ainsi dans le cadre de cette candidature est affiché dans le plan de financement le besoin d'Ingénierie interne.

La réponse qu'obtiendra la CABBALR pour cet AAP conditionne la pérennisation de mon poste, et de fait, une possibilité d'embauche pour moi. Mon implication dans ce projet représente un fort atout par le non-besoin de formation et de prise de connaissance du projet.

## IV. Discussion critique sur la démarche

### A. Limite rencontrée dans le cadre de cette mission

La prise en compte du temps nécessaire pour les validations et signatures dans les services est un paramètre à prendre en compte afin d'obtenir l'ensemble des documents en temps et en heure. Ainsi le jour de la date de transmission, il a été nécessaire que je « coure » afin de récupérer les dernières signatures de toute urgence. C'est pourquoi il manque la lettre de soutien pour le service Aménagement du Territoire, parvenue trop tardivement.

Autrement le dynamisme de l'équipe de travail sur cette candidature et la transparence dont j'ai fait preuve sur mon travail : Corrections, Avis, Compte-Rendu... a permis au fur et à mesure du travail de réajuster les incompréhensions ou d'amener les nouveaux enjeux pointés par les vice-présidents impliqués. L'animation de réunions régulières avec la DREAL et la DDTM, nous ont permis de réaliser des points malgré le fait que nous ne travaillons pas dans les mêmes services et ont permis de rester à jour dans le travail.

La coopération de l'équipe a permis d'écrire une candidature complexe, répondant de nombreux enjeux communautaires, partagés et transversaux.

La critique que je peux réaliser sur mon travail repose en particulier sur l'écriture de ce mémoire. En effet ce travail n'étant pas destiné à entrer dans ce cadre scolaire, la mission que j'ai pu entreprendre n'a pas suivi le fil d'une réflexion universitaire.

De ce fait, la recherche d'une problématique pour mon mémoire, a demandé une réflexion soutenue, de manière à réfléchir la genèse du projet.

Réfléchir, rétrospectivement à pourquoi la candidature s'était déroulée afin de l'intégrer à ce cadre universitaire, a demandé une certaine prise de recul.

De plus le changement de sujet, intervenu tardivement, a retardé le démarrage pour l'écriture de ce mémoire.

Ce contexte particulier a permis de révéler mes capacités d'adaptation et mes facultés organisationnelles, ma réactivité et mon esprit de synthèse.

## B. Auto-Evaluation sur le déroulement de ma mission

Etape de la mission	Points forts	Points faibles
<b>Compréhension de l'AAP</b>	Facilité pour rassembler de la bibliographie	
<b>Présentation de l'AAP</b>		Besoin de traduire de façon claire et concise les éléments de l'AAP → Travail réalisé sur la concision des propos
<b>Organisation de réunion</b>	Connaissance des différents membres de l'Equipe AAP Bonne dynamique de travail	
<b>Réunion avec d'éventuels partenaires</b>	La connaissance de la démarche permet d'engager la conversation et de faire émerger facilement des liens avec les projets ou compétences présentés	Difficulté à imaginer les partenaires dans la démarche, trop en amont sur certains rendez-vous
<b>Estimation de la démarche, réalisation du Plan de financement</b>	La dynamique instaurée avec la DDTM et la DREAL a permis d'obtenir rapidement des éléments de réponses	Difficile d'estimer une démarche sur le long terme. Possibilité d'évolution de la démarche en fonction des autres projets qui émergeront
<b>Ecriture de la candidature</b>	Bonne capacité de synthèse	Attention à porter sur la syntaxe, le vocabulaire et la nécessité de synthèse
<b>Ecriture du Cahier des Charges</b>	Contacts trouvés facilement	Manque de temps, calendrier du PLUi-H à concorder
<b>Instauration d'une transversalité</b>	Bonne dynamique de travail, pugnacité	Manque de temps pour créer un outil qui aurait assuré la conservation de la dynamique d'équipe en cas de non-recrutement

## Conclusion

Pour conclure, les paysages « ordinaires » sont le théâtre de l'activité quotidienne des acteurs locaux. Ils forment le cadre de vie des habitants de l'agglomération et possèdent une valeur affective, personnelle. En ce sens, tout comme les paysages « remarquables » ils sont l'endroit de souvenirs et sont donc considérés comme un bien commun par chaque personne qui l'habite. C'est pour cela qu'au même titre que les paysages « remarquables », les paysages quotidiens doivent être l'objet d'une attention particulière.

Chacun de nous participe au modelage du paysage, en se déplaçant, en l'habitant, en l'occupant et, en somme, en y vivant. Il est donc essentiel de sensibiliser les citoyens en les intégrant au processus du projet, comme le propose la méthodologie du Plan de Paysage.

La prise en compte de TOUS les paysages est essentielle au bon déroulement de l'aménagement du territoire. La préservation ainsi que la gestion du patrimoine remarquable sont nécessaires. Même les friches, les délaissés, les zones de franges... sont des zones qui méritent que l'on s'y investisse. Grâce à la phase de diagnostic, le Plan de Paysage doit montrer toutes les spécificités d'un territoire afin de les valoriser au mieux et de créer un paysage souhaité.

Ainsi dans la candidature rédigée par la CABBALR, les enjeux de préservation du patrimoine minier sont au même titre que l'enjeu sur l'appropriation des friches évoqués. Il n'est pas fait de différence entre les paysages « remarquables » et « ordinaires » ils sont considérés ensemble par l'entité cadre de vie qui se doit de qualité pour maintenir l'attractivité du territoire et contribuer au bien-être des habitants.

La Communauté d'Agglomération semble un échelon pertinent pour la mise en place de ce genre de projet. Notamment pour l'émergence de réflexion prospectiviste, et la traduction des politiques paysagistes à un échelon assez fin pour caractériser en détails chaque unités paysagères. La démarche Plan de Paysage arrivant dans le même temps que la création d'un PLU à l'échelle intercommunautaire, la synergie des deux projets permettra des réflexions plus ambitieuses. Le paysage est une thématique qui émerge au sein de la CABBALR, celle-ci permettra, comme démontré au fil de ce rapport, d'accompagner de nombreux projets.

L'objectif de la CABBALR est de renoncer au paysage subi pour aller vers un paysage souhaité, la création d'un lien en amont entre l'urbanisme et le paysage présente des avantages : il permet de connecter un projet d'aménagement et de développement, de valoriser les ressources locales et d'impliquer les habitants. Au lieu d'être une contrainte supplémentaire, le paysage devient un outil facilitateur, un fil conducteur offrant une vision transversale de l'ensemble des projets.

## Références bibliographiques

1. Larousse. *Paysage*. Dans Dictionnaire en Ligne. Consulté le 5 juillet 2021 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827>
2. ALLEMAND Sylvain. 2021. *PAYSAGES et ENERGIES Une mise en perspective historique*, Paris : Edition HEMANN, 353p.
3. Council of Europe. *Décret no 2006-1643 du 20 décembre 2006 portant publication de la convention européenne du paysage, signée à Florence le 20 octobre 2000*, JORF n° 0296 du 22 décembre 2006,
4. Code de l'Environnement. Article R341-1 à R341-31. *Chapitre 1er : Sites inscrits et classés*. Version en vigueur au 6 Juillet 2021
5. Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. *La politique du ministère de l'écologie et du développement durable entre culture partagée et cohérence territoriale*. France ministère de l'Écologie et du développement durable, 2005.
6. Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, *Presse*. Disponible sur Internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse> [Consulté le 16/08/2021]
7. BROSSEAU O., 2017. *LE PLAN DE PAYSAGE AGIR POUR LE CADRE DE VIE*. Ministère de la Transition Ecologique, 13p.
8. WOLSINK, Maarten, 2000. *Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support*. *Renewable Energy*. Septembre 2000. Vol. 21, n° 1, pp. 49-64. DOI 10.1016/S0960-1481(99)00130-5.
9. APOURCEAU-POLY Cathy, BERTRAM Catherine (Directrices de la publication), Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais, Septembre 2016, *Les cahiers techniques de la Mission Bassin Minier : Les paysages du Bassin minier Nord – Pas de Calais : Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, 72p.
10. LELLI Laurent, PARADIS-MAINDIVE Sylvie, 2000, *Quand le « paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué»*, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. Sud-Ouest Européen, n°7, p27-34.
11. DREAL Nord-Pas-de-Calais, *Atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais*. Disponible sur Internet : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Les-grands-paysages-regionaux-> [Consulté le 12/01/2021]
12. RIFKIN Jeremy, 2011. *The Third Industrial Revolution: How Lateral Power Is Transforming Energy, The Economy and the World*, Palgrave Macmillan, NY, 291p.
13. Raphael ALESSANDRI et Sandrine BELLAND, 5 juin 2021, *Document de Travail : Cahier des Charges, Etudes des Aires d'influence paysagère du Bassin minier Nord-Pas de Calais vis-à-vis des projets d'implantation de structure de production d'énergies renouvelables et de récupération*, Mission Bassin Minier, 23p.



14. FOLLEA Bertrand, 2019, *Pour une politique paysagère de la transition*. PIVETEAU Vincent (Directeur de la publication). Les carnets du paysage n°36, Energie. Actes Sud. Le Méjéan 96-115
15. Ministère de la Transition Ecologique, Mai 2021, *La transition écologique dans les contrats de relance et de transition écologique*, DICOM, Paris, 53 p.
16. Equipe projet Plan de Paysage, 28 juin 2021, *Candidature à l'Appel à Projets Plan de Paysage La CABBALR : candidate à un projet VERTueux Sensibiliser, Décider, Réinventer*, CABBALR, 57p.

## Tableaux et figures

- I. Projet LUMIWATT, Base du 11/19 Loos-en-Gohelle (62), Photo par la Gazette Nord Pas de Calais
- II. Photos aériennes comparées - Source Géobretagne
- III. Huile sur Toile, Paysage fluvial avec batelier et pêcheurs, Le Dominiquin
- IV. Photographie d'une manifestation contre des éoliennes à Langres – Source France 3
- V. Spectaculaire effet d'« esplanade agricole » en avant des Terrils 2 et 3 à Ruitz et Maisnil – lez – Ruitz (62) par l'Atelier de l'Isthme et URBICAND
- VI. Vue aérienne d'un paysage archétypal du Bassin Minier : Fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle
- VII. La chaîne des Parcs en 2018
- VIII. Le territoire de la CABBALR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 – Source AULA
- IX. Carte des aires paysagères du territoire – Source personnelle
- X. Schéma d'implantation d'éolienne adaptée à la morphologie paysagère
- XI. Demande en énergie et émission de CO2 : Scénarios pour 2040 - Source AIE
- XII. Cartographie périmètres institutionnels d'intervention de la Mission Bassin Minier

## Annexes

**Annexe 1 : Listing des actions envisageables par option proposées par l'AAP Plan de Paysage**

**Annexe 2 : Lettre de motivation – Appel à Projets Plan de Paysage**

**Annexe 3 : Candidature de la CABBALR à l'AAP « Plan de Paysage » sans les annexes.**

**Annexe 4 : Planning de la démarche de Projet pour la constitution de la candidature à l'AAP Plan de Paysage**

**Annexe 1 : Listing des actions envisageables par option proposées par l'AAP Plan de Paysage**

<b>Développement éolien</b>	<b>Développement d'autres énergies renouvelables</b>	<b>Economies d'énergies</b>
Zonage éolien intégré au PLUi	Développement du photovoltaïque	Développement des énergies renouvelables
Charte paysagère de bon développement	Développement des unités de méthanisation	Définition de zonage adapté dans le PLUi
Travail sur l'acceptabilité	Développement des réseaux de chaleurs urbains	Travail sur l'acceptabilité
Mise en place de comité de concertation	Développement de la Géothermie	Mise en place de comité de concertation
		Développement de la Trame Verte et Bleue
		Création d'une Trame Noire
		Gestion des îlots de chaleur urbain
		Stratégie de sobriété énergétique
		Rénovation thermique des bâtiments
		Appui au projet d'économie circulaire
		Valorisation des déchets agricoles
		Stratégie de sobriété foncière
		Mise en place de la Gestion Différenciée

## Annexe 2 – Lettre de motivation – Appel à Projets Plan de Paysage



**Direction Générale des Services Techniques**

*Direction Environnement*

*Affaire suivie par : Victorine BOUQUILLON*

**☎** : 03.21.61.50.00 – poste 1297

*Nos références : BW/ RF/ NB/VB*

Béthune, le 22 juin 2021

Mesdames et Messieurs les  
Membres du Jury de l'Appel  
à Projet « Plan de Paysage »

Objet : Lettre de motivation – Appel à Projet Plan de Paysage

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir notre candidature pour l'élaboration d'un « Plan de Paysage – volet transition énergétique »

La reconnaissance du Bassin Minier au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO a contribué à la prise de conscience de la richesse paysagère dont dispose le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Les multiples activités telles que l'urbanisation, le développement économique, l'agriculture, les énergies renouvelables etc. exercent une pression importante sur les paysages et ses qualités.

Notre souhait consiste à disposer d'un paysage qui ne sera pas la résultante d'actions subies. Il doit se construire collectivement autour d'une démarche fédératrice pour devenir le paysage souhaité.

Le diagnostic et la prospective paysagère, la définition d'objectifs de qualité ainsi que la rédaction participative de fiches actions devront permettre de trouver des réponses aux enjeux de sobriété énergétique et de qualité du cadre de vie.

Vous pourrez constater dans le cadre de notre candidature que le projet a su mobiliser l'intérêt des élus du territoire. Présenté au cours de différentes instances communautaires, le Plan de Paysage fédère trois directions de la Communauté d'Agglomération :

1. Aménagement du territoire et politiques de la ville,
2. Environnement et Plan Climat Air Energie Territorial,
3. Urbanisme et Mobilités

**Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président**

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Siège** : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

**C.S.** 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

**Tél.** : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)

[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)



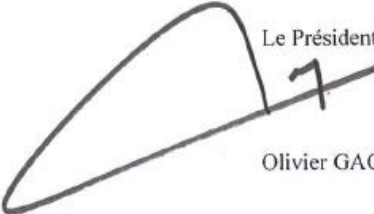


Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Dans la perspective d'une révision des différents documents d'urbanisme : SCoT, PLUi et PLH, il est apparu évident que la démarche Plan de Paysage était une opportunité pour lancer une dynamique transversale. Elle permettra de mobiliser les acteurs institutionnels, économiques, mais également les habitants.

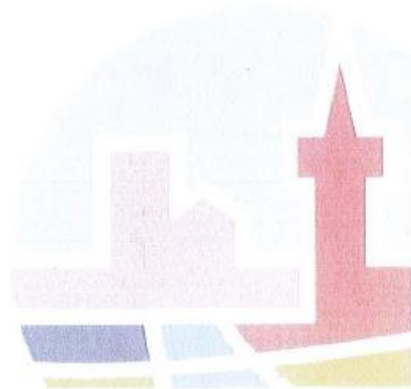
Engagée depuis plusieurs années dans un processus de transition, reconnue en outre par la signature d'un Contrat de Transition Ecologique en 2019, et d'un Contrat d'Objectif Territorial Troisième Révolution Industrielle, la Communauté d'Agglomération souhaite se saisir de l'outil Plan de Paysage pour spatialiser les objectifs énoncés notamment dans son PCAET, tout en protégeant les paysages remarquables et quotidiens.

J'espère vivement que cette candidature saura retenir votre attention.

  
Le Président

Olivier GACQUERRE

**Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président**  
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres  
C.S. 40548 - 52411 BETHUNE Cedex  
TÉL : 01 21 61 50 00 | Fax : 03 21 61 35 45 | E-mail : [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)  
[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)



## Annexe 3 : Candidature de la CABBALR à l'AAP « Plan de Paysage » sans les annexes.



Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
Candidature à l'Appel à Projets Plan de Paysage

### **La CABBALR : candidate à un projet VERTueux** *Sensibiliser, Décider, Réinventer*

À l'heure actuelle, la France comme de nombreux autres pays traverse une crise sans précédent. L'espace urbain mais aussi rural change. La crise du COVID-19 a bouleversé nos habitudes. Le citoyen recherche des espaces verts et de loisirs de forte proximité. Les collectivités ont dû réagir très rapidement pour créer de toutes pièces une réponse à de nouvelles pratiques : vélo, télétravail... On évoque déjà un urbanisme Post-COVID-19.

Sur un plus long terme et à une dimension plus globale, nous sommes tous confrontés à l'urgence climatique. Gestion des îlots de chaleur, incitation aux changements de comportement, développement des énergies renouvelables, mais aussi récupération de l'énergie sont des objectifs mondiaux. La visée est la transition bas-carbone, circulaire et durable, mais aussi la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et de la ressource.

#### *Quel intérêt pour la CABBALR d'intégrer la démarche Plan de Paysage ?*

La démarche Plan de Paysage aidera la CABBALR à transformer son territoire en soutenant des actions plus sobres et transversales. Le paysage, riche et diversifié, témoigne d'une adaptation ingénieuse des habitants à leur territoire. Le paysage est ainsi le résultat de pratiques, de techniques et de savoir-faire ancestraux. Il fait partie de notre identité, il est un atout pour le développement économique et touristique, comme une image marquant les relations de la société à son environnement.

#### [Annexe 1 : Carte des aires paysagères du territoire](#)

#### *Quel est-il, notre territoire ?*

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un territoire fortement peuplé et hétérogène. Le Bas-Pays reflète l'influence Lilloise tandis que le Bassin minier, raconte des décennies d'exploitation des ressources. D'abord heureuse et prospère lors de la Révolution Industrielle, l'industrie minière a périçité, en léguant un héritage parfois lourd à porter.

La CABBALR c'est aussi une alliance nouvelle, parmi les plus vastes de France, englobant 100 communes sur 645km<sup>2</sup>. C'est l'union de trois entités : Artois Comm, Artois Lys et Artois Flandres. C'est une fusion récente, 2017 qui doit trouver un objectif commun et le paysage y contribuera.

#### [Annexe 2 : Carte - Le Territoire de la CABBALR avant le 1er Janvier 2017 et Liste des 100 communes](#)

La CABBALR est un territoire en mutation, l'un des plus industriels de la région. Le tissu économique est maillé de quelques grands groupes industriels. D'une exploitation fossile non renouvelable, à un projet de territoire VERTueux, la Communauté d'Agglomération a fait son choix.

*Attractive*, l'Agglomération dispose en effet d'un patrimoine naturel, paysager et bâti diversifié et de qualité. Parmi ses atouts naturels, on peut citer les marais de Beuvry-Cambrin, le Bois des Dames, le Bois de Roquelaure, les terrils ou encore les collines de l'Artois. La Trame Verte, Bleue et Noire qui tend à constituer une matrice entre ces espaces doit se concrétiser. Afin de préserver certains sites et de développer sa TVBN, l'intercommunalité a racheté une quinzaine de friches minières représentant environ 400 hectares. Certains sites abritent une faune et une flore particulières, voire exceptionnelles.

L'Agglo fait également partie du projet ambitieux de la Chaîne des Parcs, conduit par le Pôle Métropolitain de l'Artois et pensé par Michel DESVIGNE, posant les fondements du "passage d'un Archipel noir à un Archipel vert". Composé de 11 parcs, avec une superficie totale de 4200 hectares reliés par 420 km de voies vertes sur 3 Communautés d'Agglomération, la Chaîne des Parcs représente un ensemble paysager d'ampleur unique en Europe.

#### [Annexe 3 : Carte - La chaîne des parcs au-delà de 2025](#)



---

Les politiques menées par la CABBALR doivent répondre aux défis majeurs d'aujourd'hui et de demain : lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Le Plan de Paysage permettra en outre à la CABBALR de se préparer pour ces mutations capitales.

#### *L'intérêt politique de la démarche de Plan de Paysage*

Des enjeux forts, comme la limitation de l'étalement urbain, ont été décelés sur le territoire. La réflexion des documents d'urbanisme, qui sera conduite selon le diagnostic du Plan de Paysage, permettra de définir une stratégie foncière contribuant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère décidés. Elle permettra de spatialiser et de rendre réglementaire les objectifs définis : comme la limitation de l'artificialisation des sols (Objectif de Zéro artificialisation nette), ou la préservation des puits de carbone (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et Naturels périurbains, Zone Agricole Protégée) ...

Le projet de qualification des friches est inscrit dans la Feuille de Route Economie Circulaire : "Travailler à la reconversion des friches du territoire pour lutter contre l'artificialisation des sols à planifier, préserver et gérer le foncier et l'Espace Public".

L'Agriculture est une caractéristique marquée de notre territoire, 26% des terres sont artificialisées, 10% des terres sont à vocation naturelle et 64% sont à usage agricole. Cependant le foncier agricole subit une forte pression, en 10 ans 1400 hectares de terres agricoles ont changé d'affectation. Cette question foncière est donc un enjeu, tout comme la conservation ou l'implantation des haies en milieu agricole, qui permettent le stockage du carbone, le confortement des corridors écologiques ou la diminution de l'érosion de sols agricoles. De plus, ces plantations, à réfléchir car impactantes sur la question paysagère, sont soutenues par les Mesures Agro Environnementale et Climatique.

La démarche permettra d'éviter le schéma trop répété d'aménagements questionnant le paysage trop tardivement entraînant une évolution du paysage subie plutôt que souhaitée.

La politique aménagiste du XXème siècle n'est plus envisageable. L'attachement des riverains à leur cadre de vie est vécu comme un bien commun. Miroir d'une construction sociale, d'une culture, d'une mémoire, de souvenirs et de sentiments individuels : le paysage nécessite l'instauration d'un dialogue entre l'aménageur et les utilisateurs réguliers et/ou de passage.

#### *L'agglomération déjà motrice pour les projets de transition,*

La démarche de Plan de Paysage permettra de relever de nombreux défis tant globaux qu'endémiques. L'approche paysagère doit favoriser l'émergence d'une identité locale ainsi qu'une vision commune porteuse du projet de territoire. Facilement perceptible, le paysage est une clé d'entrée attractive pour les élus et les habitants leur permettant de s'impliquer aisément dans les projets. Par la définition de valeurs partagées sur les paysages souhaitables ou non, le Plan de Paysage aide à trouver des réponses aux problématiques d'urbanisation et à la préoccupation de qualité du cadre de vie.

L'élaboration du Plan de Paysage prendra en compte de nombreux documents existants avec leurs volets paysage et environnement comme le Plan Climat Air Energie Territorial, la Feuille de Route Economie Circulaire, le Projet Alimentaire Territorial, le Contrat de Transition Ecologique, le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle ... Le projet fera également partie du CRTE en cours de validation et trouvera sa validation politique avec la mise en œuvre du nouveau Projet de Territoire.

#### *Les objectifs énergétiques identifiés dans le cadre de notre PCAET*

Maillons importants pour répondre à l'objectif principal d'économie d'énergie, les intentions déclinées dans le PCAET seront les bases de la réflexion. Par ailleurs, le Plan de Paysage permettra la spatialisation des objectifs contractualisés en 2020. La phase diagnostic, permettra par une évaluation multicritères, la définition des secteurs propices au développement des ENR&R

En 2017, la Communauté d'Agglomération était consommatrice d'environ 8500GWh/an. Aujourd'hui, les productions d'ENR représentent 2% de l'ensemble des consommations. Les grands enjeux sont d'ici 2050 :

→ La réduction de 40% des consommations d'énergie totale (par rapport à 2017) : réduire principalement les consommations provenant des transports, de l'industrie et de l'habitat

### *Quel portage politique ?*

Le dossier du Plan de Paysage concerne la délégation de 3 Vice-Présidents,

[Annexe 5 : Lettres de soutien](#)

Ludovic IDZIAK	Vice-Président en charge de l'Environnement et du Plan Climat Air Énergie Territorial (Service porteur)
Corinne LAVERVIN	Vice-Présidente en charge du foncier et de l'urbanisme
David THELLIER	Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'attractivité du territoire

Une équipe pluridisciplinaire s'est constituée dès la naissance du projet afin de garantir une approche transversale combinant toutes les compétences techniques disponibles.

Les services de la DDTM et de la DREAL, ainsi qu'un paysagiste conseil d'État ont accompagné la CABBALR tout au long de la candidature. De multiples échanges, en présentiel ou par visio-conférence ont été organisés. Les échanges entre les différents acteurs ont permis d'enrichir au fur et à mesure la candidature.

L'équipe interne est composée de :

Rainer FLÖRKE	Directeur de l'Environnement
Franck LAINE	Directeur de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
Sébastien FOUGNIE	Directeur de l'Urbanisme et des Mobilités
Nathalie BRET	Responsable Trame Verte et Bleue
Hélène DANIEL	Responsable Urbanisme et Planification
Frédéric GRIMBERT	Chargé d'opération ZAE et Opérations complexes
Lucie LEJEUNE	Chargée de mission Climat Air Énergie, Maîtrise de l'Énergie
Victorine BOUQUILLON	Apprentie en ingénierie du Paysage

### *Un projet soutenu par des acteurs locaux externes*

Pour parfaire sa démarche, la CABBALR envisage de multiples partenariats :

- La DREAL
- La DDTM
- La Mission Bassin Minier,
- Le Pôle Métropolitain de l'Artois,
- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois,
- Eden 62,
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement,
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France,
- Terre de liens,
- Le collectif Paysage de l'Après Pétrole,
- Le SYMSAGEL
- Le conseil de développement
- La chambre d'agriculture
- Les associations

### *Des partenaires universitaires et du monde de la recherche sont également consultés*

- Le Laboratoire de Génie Civil et de Géo-Environnement (Béthune),
- L'Université de Lille,
- Le Laboratoire de sciences politique CERAPS.

[Annexe 6 : Liste des partenaires](#)

Le Plan de Paysage étant un outil fédérateur, à la croisée de différentes politiques d'aménagement du territoire, il est indispensable de créer un comité de pilotage et technique, dédiés à la supervision de ce projet. L'organisation de ces comités sera affinée avec le prestataire mandaté dans le cadre d'un marché public de prestation de service et d'études. De plus, la création de comités territorialisés ou thématiques nous permettront de travailler sur des enjeux localisés ou demandant des compétences particulières. La création de ces comités particuliers permettra de répondre à la pluralité des enjeux dus à l'hétérogénéité de notre territoire. Enfin, les outils collaboratifs, peuvent être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre de ce projet.

*Le plan de financement prévisionnel*

Dépenses	Types de dépenses	Montants HT	Financement	Recettes	Montants	Taux
		Prestations externes : - Diagnostic - Concertation - Elaboration des fiches actions		170 000€		ADEME
				DREAL	25 000€	10%
	Ingénierie interne : - Chargée de projet Plan de Paysage (3 ans) - Stagiaires	80 000€		CABBALR	125 000€ (Reste à charge)	50%

[Annexe 11 : Planification et détails du projet](#)

[Annexe 12 : Planification et liens avec les autres projets de la CABBALR](#)

**Annexe 4 : Planning de la démarche de Projet pour la constitution de la candidature à l'AAP Plan de Paysage**

Annexe 7 – Planning de la démarche de projet

Date	Participants	Contexte
17 Décembre	Interne Sébastien FOUGNIE - Directeur de l'Urbanisme et de la Mobilité Helene DANEL - Responsable de l'Urbanisme et de la Planification Victorine BOUQUILLON - Apprentie en ingénierie du paysage	Présentation de l'appel à projet plan de paysage par la DDTM, discussion autour de la mise à jour du SCOT et du PLUi-H
	Externe Alexis DRAPIER - Responsable de l'unité Développement durable des Territoires Bertrand FOLLEA - Paysagiste conseil auprès de la DDTM Sophie GERIN - Chargée de mission Paysage à la DREAL Hauts de France	
7 Janvier	Interne Franck LAINE - Directeur de l'aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville Rainer FLORKE - Directeur de l'Environnement Helene DANEL - Responsable de l'Urbanisme et de la Planification Victorine BOUQUILLON - Apprentie en ingénierie du paysage	Présentation de la démarche Plan de Paysage, aux directeurs concernés
	Externe	
26 Janvier	Interne Ludovic IDZIAK - Vice-Président à l'Environnement et au plan climat air énergie territorial Gaston DROLEZ - Directeur Général des Services Franck LAINE - Directeur de l'aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville Rainer FLORKE - Directeur de l'Environnement Victorine BOUQUILLON - Apprentie en ingénierie du paysage	Présentation de la démarche Plan de Paysage au vice-président à l'Environnement et au Plan Climat Air Energie Territorial et au Directeur général des services
	Externe	

17 Mars	Interne	<b>Rainer FLORKE</b> - Directeur de l'Environnement <b>Helene DANEL</b> - Responsable de l'Urbanisme et de la Planification <b>Frederic GRIMBERT</b> - Chargé d'opérations ZAE et Operations complexes - Opérations d'Aménagement <b>Lucie LEJEUNE</b> - Chargée de mission Climat Air Energie - Maitrise de l'Energie <b>Victorine BOUQUILLON</b> - Apprentie en ingénierie du paysage	Temps d'échange sur la construction de la candidature de la CABBALR
	Externe	<b>Alexis DRAPIER</b> - Responsable de l'unité Développement durable des Territoires <b>Bertrand FOLLEA</b> - Paysagiste conseil auprès de la DDTM	
7 Mai	Interne	<b>Nathalie BRET</b> – Responsable Trame Verte et Bleue <b>Victorine BOUQUILLON</b> - Apprentie en ingénierie du paysage	Temps d'échange avec la mission bassin minier, pour discuter de nos deux démarches (Plan de Paysage / Aire d'influence paysagère des sites et biens classé au patrimoine mondial de l'UNESCO)
	Externe	<b>Raphael ALESSANDRI</b> - Directeur d'études Aménagement du territoire et Planification à la Mission Bassin minier <b>Sandrine BELLAND</b> - Chargée de mission Trame Verte e Bleue – Environnement à la mission Bassin minier	
28 Mai	Interne	<b>Rainer FLORKE</b> - Directeur de l'Environnement <b>Nathalie BRET</b> – Responsable Trame Verte et Bleue <b>Helene DANEL</b> - Responsable de l'Urbanisme et de la Planification <b>Frederic GRIMBERT</b> - Chargé d'opérations ZAE et Operations complexes - Opérations d'Aménagement <b>Lucie LEJEUNE</b> - Chargée de mission Climat Air Energie - Maitrise de l'Energie	Temps d'échange sur la construction de la candidature de la CABBALR
	Externe	<b>Alexis DRAPIER</b> - Responsable de l'unité Développement durable des Territoires <b>Sophie GERIN</b> - Chargée de mission Paysage à la DREAL Hauts de France	



7 Juin	Interne	<b>Nathalie BRET</b> – Responsable Trame Verte et Bleue <b>Victorine BOUQUILLON</b> - Apprentie en ingénierie du paysage	Discussion autour d'un potentiel partenariat
	Externe	<b>Emmanuel ANTCZAK</b> - Professeur des Universités - Directeur du site LGCgE-Artois	
10 Juin	Interne	<b>Nathalie BRET</b> – Responsable Trame Verte et Bleue <b>Victorine BOUQUILLON</b> - Apprentie en ingénierie du paysage	Discussion autour d'un potentiel partenariat
	Externe	<b>Helene MELIN</b> - Maîtresse de conférences en sociologie et anthropologie - Chercheur au laboratoire CLERSE - Co-directrice du Comité de Rédaction de la revue Développement Durable et Territoires - Chargée de mission Référente Handicap - Faculté des Sciences Economiques et Sociales Université de Lille	
17 Juin	Interne	<b>Nathalie BRET</b> – Responsable Trame Verte et Bleue <b>Julien FOURNEZ</b> - Responsable Climat Air Energie Bruit <b>Victorine BOUQUILLON</b> - Apprentie en ingénierie du paysage	Discussion autour d'un potentiel partenariat dans le cadre de l'Appel à Projet TEES (transitions écologiques, économiques et sociales)
	Externe	<b>Leny PATINAUX</b> - Chercheur associé au Ceraps <b>Doris BUU-SAO</b> - Chercheur associé au Ceraps	
28 Juin	Dépôt de la candidature		



## Résumé

Le gouvernement français tente d'endiguer le réchauffement climatique, en subventionnant des démarches de projets vertueuses pour l'environnement. L'objectif de ce mémoire est de montrer en quoi l'Appel à Projet, Plan de Paysage, publié en mars 2021 permettra par l'entrée « Paysage » d'engager une réflexion sur les économies d'énergies. Pour répondre à la problématique, la prise en compte des paysages « Ordinaires » et des paysages « Remarquables » est nécessaire afin d'engager une réflexion globale, questionnant les atouts et faiblesses du cadre de vie des habitants de la CABBALR.

Au travers de ce document vous verrez le travail de réflexion qu'a engagé les services d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et d'Environnement afin de constituer une candidature ambitieuse pour relever le défi de la transition climatique sur le territoire de la CABBALR.

Paysage, Planification, Aménagement du Territoire, Energies renouvelables,  
Appel à Projets

Pour citer cet ouvrage : BOUQUILLON, Victorine, 2021, Contribution à l'écriture de la candidature Plan de Paysage : L'exemple de la CABBALR (62), Mémoire de fin d'études, Diplôme d'Ingénieur, Option Paysage, Spécialité Territoires Ressources Politiques Publiques et Acteurs, Montpellier SupAgro, 58p

Montpellier SupAgro, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02.  
<http://www.supagro.fr>